

L'Aniou laïque

N° 102 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 € Trimestriel - Décembre 2012

Trouver le bon tempo



À nous Saint Just

Signe des temps : dette, déficit, marchés, croissance, pourcentages, équilibre budgétaire sont devenus les mots clefs des programmes politiques, je n'ose pas dire des idéologies politiques de droite, comme de gauche. Lorsque l'on nous promet que l'on vivra mieux dans cinq ans, il est évident que l'on fait référence à notre possibilité de consommer davantage. J'entends que quitte à être

malheureux il est préférable de l'être le ventre plein, et qu'en matière de consommation, dans notre beau pays, ils sont 8 millions, en-dessous du seuil de pauvreté, qui peuvent nourrir des espoirs. Reste que nous sommes loin « de la nouvelle dimension du bonheur » qu'évoquait Saint Just, « l'archange » de la Révolution.

Marianne

- **Les rythmes scolaires (pages 10 et 11).**
- **L'inégal accès à la contraception (page 12).**
- **Du « vrai » à l'intégrisme (page 14).**

Gaston Soyer

Une vie bien remplie au service des autres

GASTON SOYER EST NÉ À COURLÉON, VILLAGE RURAL DE 160 HABITANTS AUX CONFINS DU MAINE-ET-LOIRE.

IL Y A PASSÉ TOUTE SA VIE, UNE VIE DE MILITANT DU SYNDICALISME AGRICOLE ET DE LA LAÏCITÉ. IL Y A FONDÉ L'AMICALE LAÏQUE EN 1946, UNE DES RARES DU DÉPARTEMENT À ÊTRE ENCORE PROPRIÉTAIRE DE SES LOCAUX.

L'Anjou laïque : Enfant de Courléon, tu y as toujours vécu ?

Gaston Soyer : *Je n'ai jamais quitté Courléon où je suis né en 1924. J'y ai fréquenté l'école publique, je m'y suis marié en 1947, et j'y passe aujourd'hui ma retraite.*

L'A. L. : quand es-tu entré dans la vie active ?

G. S. : *Après le certificat d'études, à 14 ans. A l'époque, peu d'enfants faisaient des études secondaires et il n'y avait pas de ramassage scolaire. J'ai été placé comme commis de ferme puis je suis entré à la laiterie de Vernueil en 1944. J'y suis resté 34 ans.*

L'A. L. : C'est de cette époque que date ton engagement syndical ?

G. S. : *Oui. Il y avait des problèmes à la laiterie et il fallait qu'on s'organise. Il fallait choisir entre la CFTC, la CGT et FO. On a fait un vote. La CGT est arrivée en tête avec 15 voix sur les 34 ouvriers. J'ai pris la tête du syndicat et ceux qui avaient voté FO ont adhéré à la CGT. J'ai ensuite été à l'initiative de sections syndicales CGT dans les autres laiteries du Maine-et-Loire.*

De 1968 à 1978, j'ai été Secrétaire fédéral des sections syndicales agricoles du département. J'étais également administrateur de la Fédération nationale des organismes professionnels agricoles. J'ai eu de nombreuses délégations dans les négociations sur les salaires, les retraites, les accidents du travail.

Pendant 28 ans, j'ai été délégué départemental de la Mutualité Sociale Agricole et 12 ans conseiller prud'homal à Saumur

L'A.L. : Et ton engagement laïque ?

G. S. : *Il date de la guerre. Nous étions plusieurs à vouloir former une Amicale laïque à Courléon. Je l'ai proposé à Mme Gautier, l'institutrice, dont*

le mari était prisonnier. Nous avons attendu son retour et l'amicale a été créée en mars 1946.

A cette époque la commune voulait construire une salle des fêtes mais il n'a pas été possible de trouver un accord sur son implantation.



Une conseillère municipale, Mme Bouchenoire a alors donné à l'amicale le terrain où elle se trouve encore aujourd'hui. On a démolit les vieux bâtiments qui s'y trouvaient pour construire le bâtiment actuel. Pour cela, on a fait un emprunt auprès des habitants de la commune et du Crédit Agricole. Les amicales laïques du secteur ont participé également.

Nous avons l'amicale, les locaux, il fallait créer des activités. Une des premières a été le théâtre. Les instituteurs, M et Mme Gautier choisissaient les pièces et encadraient les répétitions, au rythme d'un soir sur deux. Nous montions deux pièces par an. Chacune était jouée trois fois. La salle de l'amicale était toujours

pleine, plus de 200 personnes. Nous étions très demandés aussi par les communes voisines.

L'été, nous organisons une grande cavalcade avec six ou sept chars fleuris, un pour chaque quartier de la commune. Des « musiques » des environs étaient invitées et nous défilions dans le village. Il y avait des jeux, des stands et on terminait par un bal, voire deux, dans la salle et en plein air. Cela a duré jusqu'en 1959.

Ensuite, nous avons organisé un moto-cross car nous avions un terrain qui s'y prêtait. De régionale, la compétition est bientôt devenue nationale. Puis, à partir de 1979 nous avons lancé la boule de fort, qui existe toujours mais qui est une section autonome de l'amicale. Tous les boulistes ne sont pas amicalistes.

Aujourd'hui, à part la boule, il ne reste plus beaucoup d'activités. Nous organisons des banquets qui rassemblent beaucoup de monde, et nous louons la salle aux amicalistes, sous leur responsabilité.

L'A. L. : quelles ont été tes responsabilités à l'amicale ?

G. S. : *Dès sa création j'en ai été le trésorier, jusqu'en 1961. Puis j'en ai assuré la présidence pendant 45 ans, jusqu'en 2006. Aujourd'hui, c'est un de mes fils qui m'a remplacé. J'ai aussi été six ans administrateur de la FOL et j'ai fait trois mandats comme conseiller municipal, toujours dans l'opposition car la majorité de gauche qui s'était manifestée à la Libération a vite été balayée par la droite aux élections suivantes.*

L'A. L. : Comment vois-tu aujourd'hui l'avenir des amicales laïques ?

G. S. : *J'ai peur qu'elles disparaissent dans les petites communes par manque d'effectifs. Je ne vois pas beaucoup de jeunes disposés à prendre le relais. Pour l'instant, même s'il n'y a plus beaucoup d'activités, la génération qui m'a succédé maintient l'amicale et notre salle est la seule salle des fêtes de la commune. C'est une force.*

*Propos recueillis par
Jacky Minier
et Jean-Pierre Thuleau*

HUMEURS et RUMEURS

Le bonheur d'être européen

Chaque édition dominicale de Ouest France est agrémentée d'un « éditorial » de Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin. Celui publié dans l'édition du 16.9.2012 intitulé « le bonheur d'être européen » est gratiné. L'auteur voit dans la décision de la Cour Constitutionnelle allemande d'accepter le pacte budgétaire une « très bonne nouvelle pour la construction de l'Europe » et un « nouvel élan ».

La France devrait ne « pas gâcher ce nouvel élan (...) en refusant le traité budgétaire(...) ».

En effet, il ne s'agit rien de moins que de « sauver l'indépendance des démocraties européennes ». Mme J-E Hutin conclut son « éditorial » par une formule sidérante : « Il faudrait pour cela commencer par redécouvrir le bonheur d'être européen de France, de Pologne, d'Allemagne, d'Italie, de Grèce, de Lituanie, d'Estonie et d'ailleurs... ». Mme J-E Hutin est soit très ignorante des réalités, soit dotée d'un humour au second degré à l'issue de son plein gré, car proposer aux grecs de redécouvrir le « bonheur d'être européen », il faut oser !

Se rapprocher de la moyenne est une mauvaise nouvelle

Depuis des décennies, l'Anjou connaissait un taux de chômage sensiblement inférieur à la moyenne nationale.

Cette époque est en passe d'être révolue.

En juillet 2012, le taux de chômage dans l'agglomération s'établit à 9,3%, à un point de plus que la moyenne régionale et de plus en plus proche de la moyenne nationale se situant à 9,6%.

Le seuil des 14 000 demandeurs d'emplois est atteint et l'on compte pour l'année 1100 licenciements pour raison économique, soit une hausse de 12% par rapport à 2010.

Source : Baromètre eco. Maison de l'emploi.

Ledito

per l'autonomie et l'esprit critique. Mais les uns arguent qu'une instruction laïque fondée sur la raison et la réflexion suffit à l'acquisition du libre examen et qu'une morale constituée risquerait de verser dans le sermon et le conditionnement. D'autres, sans nier ce danger, pensent que des valeurs universelles telles que le respect de l'autre doivent nourrir l'éducation laïque.

Informé sur le « juste » et l'égalité par des démarches réflexives sans conformer est sans doute un projet noble, mais délicat. Toutefois, il convient quand même mieux à une république laïque qu'une éthique "sarkozyenne" affirmant la supériorité du curé sur l'instituteur pour l'enseignement des valeurs.

Morale ou non, réfléchir sur l'accomplissement d'une république laïque et sociale reste une entreprise louable. En effet l'école laïque est un service public à part. Sa première mission est de former des citoyens libres, autonomes, instruits, garants d'une souveraineté populaire émancipée. Le dogme y est interdit et la transcendance exclue. La raison est le seul fondement de son enseignement.

Absence d'actes laïques

Si les bonnes intentions prêtées ici au Ministre de l'Éducation nationale sont réelles, ce dernier devrait affirmer que les écoles privées ne peuvent pas concourir au service public laïque d'éducation. Il devrait logiquement envisager la fin de leur financement public et prévoir la suppression de la loi Debré de 1959. Hélas, ce n'est pas le cas.

vembre 2010 demandant l'application du décret. Ce vœu était resté lettre morte. Le commissaire de la République de l'époque s'aligna sur la position du Président du Conseil général. Mais, les temps ont changé. Un nouveau préfet est arrivé. Puis, pour François Hollande, il y a l'engagement de Vincent Peillon lors de la campagne électorale présidentielle. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement. La morale laïque voudrait que la promesse soit tenue.

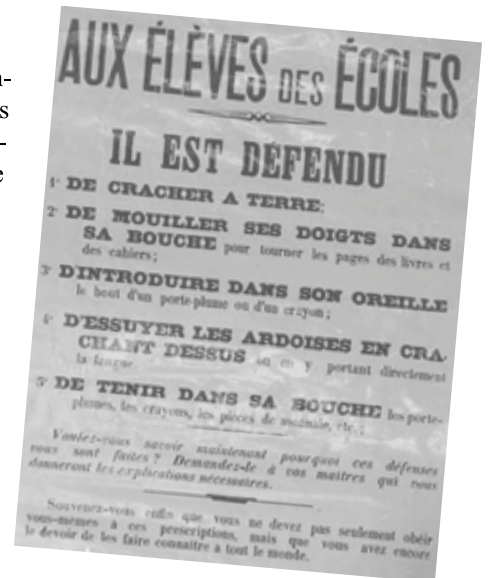
J. P.

Morale et actes laïques

Même la loi Carle¹, pourtant hier contestée par toute la gauche, n'est pas remise en cause. De plus, à cette rentrée, l'enseignement privé bénéficie de 70 postes supplémentaires. Pendant les 5 dernières années, il n'en avait perdu que 3% (2500) contre 97% (77 500) pour le public. Eu égard au pourcentage d'élèves qu'il scolarise (16%), l'enseignement privé devrait rendre des postes. Ce n'est pas la voie qui est prise. Les avantages acquis sous la droite perdurent.

Les actes laïques concrets qui devraient illustrer le principe politique de la séparation de l'État et des Églises sont absents. Pire, selon les dernières déclarations du Ministre de l'intérieur, la constitutionnalisation du statut scolaire d'Alsace-Moselle, où le curé et le pasteur sont rémunérés pour porter la bonne parole aux élèves des écoles publiques, est toujours d'actualité.

Une morale laïque peut-elle être portée tant par l'enseignement public que par l'enseignement privé sous contrat ? Le compromis scolaire institué en 1959 par la loi Debré ne risque-t-il pas de la compromettre et de dénaturer le sens originel de la laïcité scolaire ? L'ersatz d'une laïcité "ouverte" autori-



sant la collaboration des communautés au service public d'éducation altérerait gravement l'essence politique de la laïcité.

Et comment convaincre que l'enseignement d'une morale laïque puisse être d'utilité républicaine si des actes laïques significatifs ne sont pas réalisés au préalable ?

Jack Proutt

¹Obligation pour les communes de résidence de payer les frais de scolarité aux établissements privés d'autres communes pour des élèves qui les auraient choisis.

Une morale laïque doit-elle être l'objet d'un enseignement spécifique ? La proposition de Vincent Peillon fait débat chez les défenseurs de l'école laïque. Ils s'accordent tous sur le fait que l'école de la République doit dévelop-

Collège public de Beaupréau

Christophe Béchu reste droit dans ses bottes. Pour lui, les élèves de ce canton doivent se déplacer vers d'autres territoires pour fréquenter un collège public. Seule une intervention de l'État pourra le faire céder. Le décret No 86-486 du 14 mars relatif à la création d'enseignement public le permet. Selon ce décret, le préfet peut mettre en demeure le Conseil général de procéder à l'inscription de la construction du collège au programme prévisionnel des investissements.

Pour ce faire, les organisations laïques présentes au comité départemental de l'éducation nationale du 16 octobre ont réactualisé le vœu voté le 15 no-

Marre des prières de rue !

L'été dernier je me trouvais à Sartène, pittoresque petite ville du sud de la Corse, quand je fus bloqué par une foule de gens qui priaient dans la rue. À voix haute ! Et avec une sono portative pour qu'on entende mieux la prière ! Impossible de traverser Sartène. La ville est accrochée au flanc de la montagne et une seule rue principale la traverse. Il fallait donc prendre son mal en patience. Pourtant, pas de mouvements d'humeur, de coups de klaxon, d'invectives. Pas, non plus, de forces de police pour rétablir la circulation.

Ah oui, j'ai oublié de préciser. C'est une tradition locale. On était le 15

août et il s'agissait de catholiques qui « processionnaient » pour célébrer l'Assomption.





Pour le nouveau gouvernement combattre la crise afin de retrouver le chemin de la croissance et sauvegarder la souveraineté nationale a imposé la ratification du traité de stabilité de coordination et de gouvernance (TSCG). Ce choix ne fait pas l'unanimité à gauche. L'importante manifestation du 30 septembre à Paris l'a attesté. Mais, et c'est moins connu, chez les contestataires, les voies préconisées pour aboutir à une Europe sociale diffèrent selon les organisations et les économistes. Pour les uns, majoritaires, le changement proviendra d'un mouvement social européen, pour les autres, eu égard au verrouillage institutionnel (unanimité obligée) et aux spécificités des peuples, il ne peut provenir que d'un mouvement national s'étendant à d'autres pays.

Le bureau national du P. S a adopté le rapport de Cambadélis (extraits)

« Commençons par ce que ce Traité n'est pas, premièrement un Traité constitutionnel. Il ne grave pas dans le marbre de la Constitution la règle d'or. (...)

Deuxièmement, la recherche de l'équilibre budgétaire, ce n'est pas nouveau puisque c'était déjà dans le Pacte de stabilité et de croissance de 1997. (...)

Troisièmement, ce texte n'est pas celui de Merkel-Sarkozy, et j'en veux pour preuve que le Conseil européen a débouché sur une feuille de route qui modifie la trajectoire du précédent Traité (...)

Quatrièmement, ce n'est pas une re-

mise en cause des droits du Parlement car l'article 13 réaffirme son rôle (conférence interparlementaire)

C'est un compromis. La réduction des déficits et de l'endettement est rééquilibrée par un pacte de croissance de 120 milliards d'euros. (...)

Enfin pour nous socialistes c'est un jugement sur ce que François Hollande a obtenu. Et il a plus obtenu sur ce Traité que Lionel Jospin en son temps au moment du Traité d'Amsterdam (...).

Dès lors, Il me semble difficile de voter contre la taxation sur les transactions financières, contre la décision de la Banque centrale européenne du rachat des dettes des états de la zone euro, contre l'union bancaire et la supervision des activités bancaires ou encore contre la stratégie de croissance amorcée dans le paquet budgétaire.

À l'évidence le TSCG est une étape nécessaire mais pas suffisante pour la réorientation européenne, mais repousser ce texte serait suffisant pour rendre caduc ce qui est nécessaire.

Extraits de la déclaration commune des organisations ayant appelé au rassemblement du 30 septembre

“Ensemble, nous refusons la constitutionnalisation de l'austérité. Au moment où la barre des 3 millions de chômeurs vient d'être franchie en France, n'oublions pas les conséquences de la réduction annoncée par le gouvernement du déficit public de 4.5 à 3% en 2013 : une montée du chômage de près de 300 000 per-

sonnes supplémentaires !

La casse de l'appareil productif se poursuit (PSA, Arcelor Mittal, SANOFI, Sodimédical, FORD, Presstalis...). De fortes mobilisations pour la défense de l'emploi le 29 septembre à Aulnay ; la manifestation nationale pour l'emploi industriel le 9 octobre, les jeudis de la colère, etc..., L'inquiétude est grande dans les services publics avec les menaces de la poursuite du désengagement financier de l'état et des politiques des gouvernements précédents.

Pendant la campagne présidentielle, François Hollande s'était engagé à renégocier le nouveau Traité pour la stabilité, la coopération et la gouvernance, dit aussi Pacte budgétaire ou traité Merkozy. Or, malgré ses promesses, le gouvernement a prévu de le faire ratifier, inchangé, en octobre prochain. Il nous faut dire que d'autres solutions existent. Le 30 septembre est un premier temps fort dans la construction d'un Front large de rejet de ces choix économiquement inefficaces et socialement injustes”

Pour le mouvement altermondialiste ATTAC, l'Europe sociale sera le fruit d'un mouvement européen. (extraits d'un communiqué publié le 27 septembre)

La manifestation du 30 septembre conclura une grande semaine de mobilisation européenne contre l'austérité avec des manifestations massives en Espagne, en Grèce et au Portugal. De nombreux représentants européens seront présents dimanche pour témoigner

du caractère solidaire et européen de la lutte contre l'austérité, et les Indignados organiseront des rassemblements devant les représentations diplomatiques françaises.

Loin de porter une dynamique anti-européenne ou xénophobe, notre campagne contre le Pacte budgétaire s'inscrit dans la construction des résistances européennes et des alternatives aux politiques d'austérité qui sont en train de mener l'Union dans le gouffre. Nous récusons par avance toute tentative d'instrumentalisation du mouvement citoyen qui est en train de naître par des forces souverainistes, nationalistes ou autoritaires.

Dès le début octobre, nous organiserons à Paris un meeting européen, avec des personnalités syndicales, associatives et politiques européennes représentatives des luttes actuelles contre les politiques de la Troïka et engagées dans la construction d'un « Alter Summit » européen”

Le parti communiste est sur cette ligne.

Frédéric Lordon : avec qui ? (extrait du site Pompe à Phynance, article : En sortir)

La question politique princeps : faire quoi ? n'est pas séparable de la question subsidiaire avec qui ? Un internationalisme méritoire voudrait tout sauver et rêve de conserver les dix-sept européens et leur monnaie unique, mais refaite à neuf (...)

Le désir européen qui ne désarme pas, comme celui d'Attac, continue de poursuivre une perspective politique dans laquelle les dix-sept, Allemagne incluse, feraient, bien coordonnés, un joli pas en avant pour engendrer la nouvelle Europe progressiste (...)

Dans le court terme de la colère et sous l'évidence réaliste des mobiles d'abord égocentriques de la protestation, dont aucun sermon à base de moraline solidariste ne viendra jamais à bout, ce sont d'abord des projets à base nationale qui se manifesteront et pour une raison très simple : l'existence de structures institutionnelles déjà là, aussi bien en matière politique (il y a déjà une constitution et un parlement) que monétaire (il y a déjà une Banque centrale, en attente d'être réarmée), est un attracteur ultra-puissant. C'est qu'il est d'une rustique et raisonnable logique de chercher à agir là où existent déjà les moyens d'agir...”

Dans un article du Monde Diplomatique d'octobre Bernard Cassen développe une thèse semblable.

Sortie ou maintien dans l'Euro ?

La ligne de fracture qui traverse les opposants au traité, se retrouve. Les premiers sont pour le maintien de l'euro avec un autre rôle de la banque centrale européenne, les autres pour un retour aux monnaies nationales avec une monnaie commune. Cette dernière position était celle de ceux qui ont appelé à voter contre le traité de Maastricht en 1992. Sur ce point le parti communiste a changé d'avis.

NOMBREUX SONT CEUX QUI S'INTERROGENT AUJOURD'HUI SUR LES LIMITES D'UN SYSTÈME REPRÉSENTATIF DÉLÉGATAIRE, LA PROGRESSION CONTINUE DE L'ABSTENTION, LE RENFORCEMENT DES MOUVEMENTS D'EXTRÊME DROITE ET COMMUNAUTARISTES.

LA DÉMOCRATIE EST MENACÉE.

JEAN LOJKINE, DIRECTEUR DE RECHERCHE ÉMÉRITE AU CNRS PROPOSE UNE ANALYSE ET DES PISTES DE SOLUTIONS DANS SON OUVRAGE « UNE AUTRE FAÇON DE FAIRE DE LA POLITIQUE »¹.

Anjou laïque : *Vous décrivez la crise systémique actuelle comme spécifique car liée à la révolution informationnelle. Pouvez-vous expliciter ce point de vue ?*

Jean Lojkine : Les crises cycliques de longue durée ont toutes eu lieu dans le cadre du capitalisme industriel: la révolution informationnelle qui commence après la seconde guerre mondiale bouleverse la structure économique dans laquelle s'est développé le capitalisme industriel en introduisant des activités complètement distinctes de la production des produits matériels : les activités de production des informations ne peuvent pas être « consommées » comme des produits matériels, elles ne périssent pas, mais circulent, sont partagées et font l'objet d'interprétations, d'appropriations qui sont étrangères au monde marchand, même si le capitalisme fait tout pour les marchandiser.

Or ces activités qui sont au cœur des services publics de « formation de l'humain » (formation, recherche, santé, culture, information des mass médias), où la culture informatique des nouvelles générations d'internautes implique des valeurs de partage, de mutualisation, de coopération, sont devenues essentielles aujourd'hui dans toutes les économies développées, ...mais heurtent de front la loi du profit et de la rentabilité financière. C'est pour moi la cause profonde de la longueur inhabituelle du cycle long dépressif qui dure depuis la fin des années 60.

Rien de plus vain que les actuelles ten-

tatives de couper les dépenses des services publics car ce sont ces services, ces « biens communs » non marchands qui permettront seuls de nous sortir de l'ornière.

A. L. : *Les modèles politiques du Front Populaire et du Programme commun de gouvernement (1972) sont, selon vous « épuisés ». Sur quels éléments vous appuyez-vous pour formuler une telle appréciation ?*

J. L. : Ces expériences sont marquées par la scission entre le social, domaine réservé aux syndicats et au « mouvement social » des salariés, l'économique, domaine réservé aux capitalistes et le politique domaine réservé aux partis politiques et leurs représentants. La « conquête du pouvoir » a été identifiée dans cette période à un accord de sommet entre chefs de partis, sans aucune intervention directe des citoyens et des salariés. C'est cette délégation de pouvoir qui a conduit les partis de gauche à rester impuissants face au « mur de l'argent » et à la pression des monopoles capitalistes, aujourd'hui mondialisés et financiarisés.

A. L. : *Après avoir montré que le projet autogestionnaire est une « longue marche », qu'il « refait surface à chaque période de crise sociale majeure », vous affirmez que la révolution informationnelle donne « un tout autre sens au projet autogestionnaire ». Pouvez-vous préciser ?*

J. L. : La culture en réseaux décentralisés issue de l'expérience d'internet

mais aussi plus globalement des nouvelles aspirations des jeunes diplômés, depuis Mai 68 jusqu'aux « indignés », apporte une base mondiale aux aspirations de démocratie directe, de développement individuel, de libre coopération.

A. L. : *Il y a pour vous quatre conditions fondamentales pour la « conquête de l'opinion publique par les forces progressistes anti-libérales ». Lesquelles ?*

J. L. : 1 - Le clivage des normes, c'est à dire la visibilité, grâce aux réseaux des internautes, de logiques économiques alternatives par rapport à la logique néo-libérale qui prétendait avoir le monopole de la pensée unique. Au delà même des pétitions des économistes « indignés », on constate avec la crise actuelle, que les dirigeants politiques et économiques qui se réclament tous du néo-libéralisme, se divisent sur le bien fondé des politiques d'austérité et, plus profondément de la mise en cause des biens communs et des services publics.

2 - La montée paradoxale du non-marchand interpelle les fondements et la légitimité du capitalisme lui-même.

3 - Évaluer autrement les « biens communs ». En même temps on ne peut à mon avis se contenter de rejeter toute évaluation de l'efficacité de ces services collectifs, mais alors il faut construire de nouveaux critères d'évaluation qui ne soient pas copiés sur les critères marchands et les critères de rentabilité des entreprises capitalistes.

4 - Favoriser l'appropriation par tous les citoyens de cette bataille de l'opinion publique, en menant ensemble démocratie directe et démocratie représentative, petits collectifs décentralisés et convergences globales aux différents niveaux des territoires.

A. L. : *Vous indiquez qu'à l'occasion du référendum en 2005 sur le TCE « Une alchimie nouvelle (...) a pu commencer à se réaliser entre citoyens, associations et forces politiques anti-libérales, entre démocratie directe et démocratie représentative ». Voyez-vous dans l'actuel*

Une autre façon de faire de la

paysage politique de nouvelles formes d'outils politiques tentant de reproduire cette alchimie ?

J. L. : L'expérience du Front de gauche est trop récente, pour pouvoir être analysée avec recul, comme je l'ai fait pour le Programme commun de la Gauche (PCG) de 1981 à 1983. Par contre le PCG permet a contrario de voir ce qui a manqué : essentiellement l'intervention des salariés et citoyens dans les gestion locales et globales.

Propos recueillis par Jean Louis Grégoire

¹« Une autre façon de faire de la politique » Ed « Le Temps des cerises ». J Lojkine qui collabore aux revues La Pensée et Actuel Marx a publié notamment « La révolution informationnelle » (PUF,1992), « L'adieu à la classe moyenne » (La Dispute, 2005) et « La crise des deux socialismes (Le Temps des cerises, 2008).

Le « Béchuisme »

Les passages présidentiels nous ont laissé des « ismes » : le Gaullisme ou l'art d'une « certaine idée de la France » éprise de grandeur sans doute dépassée, le Pompidolisme ou l'art de vivre plus confortablement surtout pour une élite, le Giscardisme ou l'art de faire moderne tout en se préservant d'un populo trop turbulent, le Mitterrandisme ou l'art de jouer une « force tranquille » qui n'a pas calmé l'inquiétude du peuple, le Chiracisme ou l'art de se faire aimer en trahissant, le Sarkozysme ou l'art de se faire exécuter en méprisant... Le

Hollandisme est en voie de création. Ce sont là des « ismes » de grands. Il y en a des plus petits pour les maires et présidents de collectivités publiques. Il en est un qui se construit avec une certaine constance : le Béchuisme qu'expérimente Christophe Béchu, le président du conseil général de Maine-et-Loire. Le Béchuisme c'est l'art d'avancer masqué, en faisant croire que « j'en suis sans en être »... de l'UMP

Le « primarisme »

Un autre « isme » a le vent en poupe :

le « primarisme » ou l'art de faire des primaires pour désigner le candidat d'un parti à une élection. Après le succès incontestable des primaires socialistes qui ont désigné François Hollande, l'UMP entend bien faire les siennes pour désigner son candidat aux élections présidentielles de 2017. Sur le plan local, un petit groupe de militants socialistes réclament cette procédure pour choisir leur candidat à la mairie d'Angers en 2014. Des gens mal intentionnés voient dans cette démarche l'influence de Jean-Luc Rotureau, évincé de la succession de Jean-Claude Antonini par son camarade Frédéric Béatse. Ces mêmes gens pensent sans doute qu'une telle primaire se terminerait par un duel Béatse-Rotureau. Ils se trompent. Les

aléas de la vie politique réservent souvent des surprises, même sans imbrication subite d'histoires de mœurs. Et surtout, les militants ne sont pas forcément des godillots.



HUMEURS et RUMEURS

Le prix de la vie humaine à la hausse

Déplacement du Président de la République, discours grandiloquents sur les valeurs de la France et l'héroïsme de ses soldats, attribution de la légion d'honneur à titre posthume, sans oublier les « unes » de la presse écrite et l'ouverture des journaux télévisés, chacun des 88 soldats qui ont été tués en Afghanistan ont suscité la compassion officielle et médiatique. Dans le même temps des milliers d'innocents sont morts sur la route victimes de chauffards ivres, drogués ou fous de vitesse, dans le même temps, des centaines sans doute, d'ouvriers, de cultivateurs, sont morts victime d'accidents du travail, ce dans un presque anonymat.

Reste que l'hommage de la nation aux malheureux titulaires du ruban rouge à titre posthume souligne que le prix de la vie humaine est à la hausse. Les centaines de milliers de soldats envoyés à la boucherie par Nivelle, Pétain et autres porteurs de képis à feuilles de chêne n'étaient pas l'objet de la même mansuétude, pas plus que ceux tombés dans les djebels algériens.

Tout va très bien Mme la marquise!

Angers, en tête du classement, établi par le magazine L'Express, des villes où il fait bon vivre. Un classement établi à partir de différentes thématiques : les transports, la santé, la sécurité, l'emploi, la culture, et même la météo (pas de tsunami à Angers). Tout va donc très bien Mme la:marquise, mais il faut que l'on vous dise :

- que, le revenu des Angevins est inférieur de 100 € à la moyenne nationale (en 2009 il était de 1413 €)
 - qu'au 30 juin dernier 9 000 demandeurs d'emploi étaient recensés, soit une augmentation de près de 12% par rapport à l'année précédente.
 - que, le nombre de repas distribués l'hiver dernier par les Restos du coeur était augmenté, et qu'une nouvelle progression est attendue dans les mois qui viennent.
 - que, faute d'un nombre suffisant de toits pour les sans-abri des familles, des enfants dorment dans la rue.
- Mais à part ça Mme la Marquise, tout va très bien, tout va très bien.



La connaissance au plus grand nombre

LA VILLE DE MURS-ERIGNÉ VIENT DE CRÉER UNE UNIVERSITÉ POPULAIRE. ELLE FUT INAUGURÉE PAR ALBERT JACQUARD DONT ELLE PORTE LE NOM. PHILIPPE BODARD, MAIRE DE LA CITÉ, EN FUT L'INSTIGATEUR. NOUS L'AVONS INTERROGÉ.

Anjou laïque : Pourquoi une université populaire ?

Philippe Bodard : La politique de la ville est centrée sur des bases Jaurésistes, à savoir l'épanouissement de l'Homme, et bien sûr son émancipation sur le territoire dont j'ai la charge avec mon équipe.

Tout le monde sait que la vision de Jaurès sur l'émancipation était basée sur l'instruction (publique), l'accès aux savoirs et à la culture. Ce qui a donné, d'ailleurs aussi, les bases du concept de l'éducation populaire et permanente, cher à la Ligue de l'Enseignement.

A ce sujet, on retrouve l'origine des « Universités Populaires » avec le développement des mouvements ouvriers et des syndicats, avec cette volonté de porter le droit à la connaissance et à la promotion sociale pour tous.

Bien sûr, l'UP de Murs-Erigné n'a pas la volonté de palier à la disparition des « cours du soir » voire des « écoles de la 2^{ème} chance », mais elle compte bien à sa manière, et avec humilité, participer à apporter de la connaissance au plus grand nombre, avec la volonté de développer le lien social, et le pouvoir d'achat de nos concitoyens (par des apprentissages très liés à la vie quo-

tidienne).

A. L. : Comment fonctionne-t-elle ?

P. B. : Dès le lancement de la réflexion sur la création de l'UP, les associations ont été invitées à participer au comité de pilotage.

Celles qui ont souhaité (ou pu) déléguer certains de leurs membres l'ont fait, et tout le projet a ensuite été construit avec eux, sous l'impulsion d'une conseillère municipale qui en a fait son projet de mémoire pour son Master 2. Tout, absolument tout, a ensuite été débattu et décidé dans ce comité de pilotage (philosophie de l'UP, thématiques abordées, supports (ateliers, conférences, stages...), tarifs, engagement des intervenants et des adhérents (une charte a été rédigée pour être signée par chacun)...

En janvier, une assemblée générale sera convoquée et permettra aux intervenants et aux adhérents de rentrer dans les instances dirigeantes... sachant que pour créer l'association, ce sont les membres du comité de pilotage qui ont pris les responsabilités dans le CA et le bureau.

A. L. : Pourquoi pensez-vous qu'un maire est bien placé pour l'animer ?

P. B. : Je ne pense pas forcément qu'un

maire est bien placé pour l'animer, mais je pense que le maire de Murs-Erigné se devait d'en prendre la direction, au moins le temps d'assurer son démarrage et sa solidité. En effet, c'est avant tout une initiative municipale issue d'une volonté politique affirmée de la majorité municipale. Nous avons ainsi étudié les différents statuts possibles pour cette UP. Il y avait notamment celui d'« Etablissement Public Local », mais celui-ci avait des exigences coûteuses et ne permettait pas l'ouverture (démocratique) que nous souhaitons, notamment vis-à-vis des associations et des adhérents. Le statut associatif est assez vite apparu comme le plus pertinent, même si il a permis à l'opposition de faire croire que le maire voulait se payer son association avec les deniers publics...

J'assume pleinement cette volonté farouche de vouloir participer à une œuvre pertinente pour une éducation populaire et permanente de qualité (à mes yeux, de grande utilité publique) dans le cadre de la philosophie politique municipale, et de vouloir tout aussi fermement que le plus grand nombre possible d'érimûrois puissent s'approprier cet outil via le monde associatif local et l'adhésion à l'UP.

De plus, cette création est très importante pour moi, et je me dois de participer et surveiller de près son démarrage et sa pérennisation. Mais, rassurez vous, je n'en serai pas président à vie....

Propos recueillis par Jack Prout

D'ÉGAL À ÉGALES :



Dans un contexte de régression économique et sociale généralisée accompagnée d'une montée des idéologies les plus réactionnaires, les raisons de réactiver les luttes féministes sont nombreuses tant les inégalités entre les hommes et les femmes persistent et même s'accroissent. Revenus, emplois, précarité, répartition des tâches domestiques, difficultés d'accès à l'IVG, harcèlement, sex-

table, Ligue des Droits de l'Homme, Fédération Syndicale Unitaire, Solidaires, Sud Santé Sociaux, Sud Education, Sud Etudiant-e-s, Alternative Libertaire, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti Communiste Français, Europe Ecologie-Les Verts. Au début de l'année 2011, le collectif angevin s'est constitué sous le nom « D'égal à égales » en accord avec Corinne Mélis. L'idée de créer un



isme, patriarcat, homophobie... Le climat politique délétère du début 2011 fut rempli de menaces contre des droits acquis (IVG et contraception par exemple, suppression de subventions au Planning Familial, résurgence inquiétante d'un ordre moral archaïque, manifestation de cathos intégristes à Angers...) et certaines déclarations antiféministes d'hommes et de femmes politiques firent craindre, à juste titre, une aggravation des inégalités. C'est pourquoi, quatorze organisations associatives, syndicales ou politiques se sont groupées en collectif autour de la nécessité de réactiver les luttes pour l'égalité des droits, pour l'accès aux droits fondamentaux, pour le féminisme et contre les discriminations : Planning Familial, Collectif Emancipation, Quazar, Etudiants pour une Société Du-

èvement féministe en Anjou s'est concrétisée les 18 et 19 novembre 2011 à la salle Thiers Boisnet. Deux journées pour le droit à l'IVG, le féminisme et l'antisexisme. Au programme conférences, débats, tables rondes, forums, expositions, manifestation et spectacles. La première édition « d'égal à égales » a rencontré un vrai succès. Le vendredi soir, intervention de Christine Bard (historienne du féminisme), Annick Coupé (syndicaliste porte parole de Solidaires) et Irène Pereira (sociologue) sur le thème « Egalité homme/femme, où en est-on ? ». Le samedi, ateliers-tables rondes sur l'IVG, les violences faites aux femmes, LGBT et homoparentalité, antipatriarcat animés par des militant-e-s spécialistes dans leur domaine et espace contes antisexistes pour les enfants. L'après-mi-

partout,
tout le
temps !

di, une manifestation revendicative et festive s'est déroulée à Angers. Ces deux journées se sont terminées par une pièce de théâtre antisexiste « D'armure et d'eau fraîche » par la compagnie de la Moutre. Le bilan particulièrement positif de ces deux journées en termes de qualité des interventions, d'échange et de mobilisation (même si la manifestation du samedi aurait pu être plus importante) a poussé le collectif « d'égal à égales » à poursuivre son action et organiser une deuxième édition. Celle-ci se s'est tenue au Salon Curnonsky à Angers les 19 et 20 octobre 2012. La dynamique impulsée par le Collectif ainsi que ses réunions de plus en plus fréquentées montrent la nécessité pour une ville comme Angers de disposer d'un espace de rencontre et d'action féministe, n'en déplaise à celles et ceux qui pensent qu'aujourd'hui les féministes n'ont plus rien à conquérir.

Pierre-François Rudrauf

Un film de C.Cordier « D'Égal à Égales » est le titre d'un film documentaire réalisé par Christophe Cordier (Réalisateur de films documentaires à caractère social) et Corinne Mélis (Animatrice du Mouvement Français du Planning Familial depuis plus de 10 ans). Ce film fait le portrait croisé de quatre femmes migrantes ou filles d'immigrants et syndicalistes. Elles ont choisi de s'engager face à la dureté des conditions de travail et à la précarité qui touche les salariés dans le secteur du nettoyage, du commerce, des services aux personnes ou dans des industries où l'on retrouve nombre de femmes issues de l'immigration. Travailleuses et syndicalistes, activistes en milieu masculin, elles bousculent les stéréotypes et sortent des rôles féminins attendus dans une société où sexisme et racisme restent terriblement d'actualité. (DVD disponible sur canal.marches@wanadoo.fr)

HUMEURS et RUMEURS

L'Europe dans la vraie vie

Le chômage des jeunes de 15 à 24 ans a augmenté de 50% dans l'Union européenne depuis le début de la crise. Il est passé en moyenne de 15% en février 2008 à 22,5% en juillet 2012. Il atteint 53,8% en Grèce et 52,9% en Espagne. Source : Institut statistique de l'UE (Eurostat)



Le modèle allemand

Dans le débat sur la crise et ses solutions, on ne manque jamais dans les médias de vanter le modèle allemand.

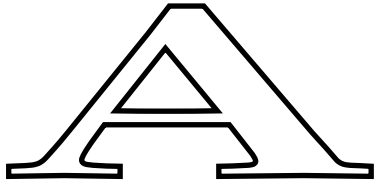
L'Allemagne est un pays qui aurait eu le courage de se réformer et échapperait ainsi à la crise.

Petit éclairage sur l'effet des réformes mises en œuvre : la part des travailleurs pauvres dans les entreprises allemandes d'au moins 10 salariés est passée de 18,7% en 2006 à 20,6% en 2010.

Source : Office fédéral des statistiques.

Le modèle allemand

L'Allemagne serait, si l'on en croit les « experts » abonnés aux médias, plus compétitive que la France. En cause les salaires et charges sociales plus élevés dans notre pays. Quelques chiffres qui disent exactement le contraire... En 2008, le coût horaire était de 33,20 euros dans l'industrie française contre 33,40 euros dans l'industrie allemande. En 2010 dans la construction automobile, le coût était de 43,14 dollars en Allemagne et de 33,38 dollars en France. En 2008, le salaire brut moyen annuel dans l'industrie était de 43 942 euros en Allemagne et de 32 826 euros en France. Sources : INSEE



près le rejet de Ben Ali et de son entourage par une majorité de tunisiens, la « Révolution » en Tunisie a accouché d'une assemblée constituante, avec une majorité politique issue du parti islamiste Ennahdha pour diriger le gouvernement, durant la période de transition ; même si la Présidence de la République est laissée à M. Marzouki du parti CPR*, ce dernier n'est dotée que d'un pouvoir limité pour influencer sur la rédaction de la Nouvelle Constitution.

Une majorité hétéroclite...

Dès le début de la Révolution, le Parti d'Ennahdha a su capitaliser en sa faveur le mécontentement d'une grande partie de population tunisienne, surtout arabophone et puisant son unité et son identité dans l'Islam du « pauvre ». Hier exploitée, méprisée et opprimée par l'ancien régime, elle est impatiente de ne pas voir les retombées de la Révolution, en sa faveur ! Installé au pouvoir, depuis octobre 2011, Ennahdha, et M. Jebali, Premier Ministre, n'ont cessé d'investir tous les rouages politiques et civils de la Tunisie. Tout se passe comme si l'objectif est de « détricoter » les acquis de la Tunisie en matière de modernité. L'essentiel ici, n'est pas tant l'économique mais le culturel. En réalité le programme politique des islamistes est surtout d' « investir les esprits » pour en prendre le contrôle. L'erreur de beaucoup de tunisiens, durant la première phase de la transition politique (durée officielle : jusqu'aux prochaines élections dont la date sera fixée par la Nouvelle Constitution) est d'avoir cru que ce mouvement serait un parti politique comme les autres.

...en réalité religieuse

En réalité il est essentiellement religieux. Son seul programme est l'application de la Charia et la gestion du culte ! Il est patent que, lors de l'élection des membres de Conseil Consultatif (censé veiller au respect des préceptes de l'Islam), celui qui a recueilli le plus de voix, est un des plus rigoriste des nahdhouis et le plus attaché à la Charia. Ce parti est prêt à tout pour affirmer son autorité et son leadership ; il n'hésite pas à ruser avec la naïveté des démocrates et à avancer masquer ! A ses élus politiques d'adopter des postures de démocrates pour mieux contrôler le pouvoir politique, allant jusqu'à se démarquer des plus intégristes, et à ses sbires salafistes, de noyauter la société civile pour préparer l' « avenir ». Des travailleurs, endoctrinés par des salafistes, n'ont pas hésité à refuser d'être commandés par des femmes cadres, sous le prétexte qu'elles ne portaient pas le voile, paralysant ainsi le fonctionnement de



nombreuses entreprises. Pourtant, M. Marzouk, le Président actuel de la République tunisienne, invité cet été en France, n'a pas hésité, à l'Assemblée Nationale, de comparer le parti Ennahdha à un parti démocrate – chrétien européen.

Les Tunisiens ont toujours jugé que Le Président avait peu de pouvoir et, de leur côté, les démocrates, dès son élection, lui ont reproché, cette troïka contre nature, chargée de rédiger la future constitution et réunissant 2 partis



républicains, le Congrès Pour la République (CPR), Ettakatoll (le forum démocratique pour le travail et les libertés), et un parti religieux, Ennahdha (un parti islamiste ; renaissance en arabe). Ces Tunisiens se demandent s'il s'agit là d'une fine stratégie pour sauver la Tunisie où plutôt, de sa part, une simple alliance d'intérêts pour le pouvoir ?

Peu à peu la volonté de puissance d'Ennahdha apparaît comme une certitude et l'État nahdhaoui à remplacé l'État Ben Ali : mêmes pratiques de mainmises sur l'Administration, mêmes pratiques de clientélisme et même volonté de mettre la presse et les médias au pas. Pour les islamistes, il n'est pas question d'aller aux prochaines élections,

sans la certitude de les gagner ! A cette fin, tout parti religieux, comme les associations religieuses, sont des alliés objectifs pour fonder l'État religieux tant espéré. L'exemple égyptien est leur modèle (70 % des sièges à l'Assemblée). Pour eux l'obstacle à surmonter sont les partis républicains, considérés à leurs yeux, comme étant les produits d'un Occident aux velléités colonisatrices.

Besoin d'aide

La fracture du début de la Révolution entre partisans de l'ancien pouvoir de Ben Ali et ceux qui l'ont renversé, est remplacée par une autre, de plus en plus béante - et les Tunisiens en prennent de plus en plus conscience - entre ceux, laïcs ou musulmans sunnites modérés, qui aspirent à un État de droit garanti par la constitution où seront garanties les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, et islamistes salafistes. Ces derniers depuis octobre 2011, n'ont réussi qu'à aggraver la crise économique et désorganiser le pays par d'incessantes provocations qui ont semé le doute et la crainte sur leur capacité à gouverner un pays relativement moderne !

Preuve encore, dernièrement, les messages, véhiculés par le président d'Ennahdha, Rached Ghannouchi, ont donné froid dans le dos à tous ceux qui n'ont eu de cesse d'œuvrer en faveur de la transition de la Tunisie vers la démocratie. Ces propos émis à la veille de la tenue d'une conférence de dialogue en octobre 2012, pilotée par la centrale UGTT*, et censée dégager un consensus autour de la rédaction de la nouvelle constitution, sont perçus comme une manœuvre de plus pour saboter un processus de « rectification » devant aboutir à la définition d'une feuille de route consensuelle qui mettrait (enfin !) un terme au scepticisme et l'attentisme qui gagnent de plus en plus les Tunisiens. En effet, jeter l'anathème sur les institutions d'une République telles que l'armée, les forces de l'ordre, la justice, les médias, l'administration publique, taxés

de citadelles laïques, laisse pantois sur le modèle que les forces progressistes tentent d'instaurer en Tunisie.

Un électrochoc

Pourtant par sa dernière initiative, L'UGTT, a su redonner espoir aux forces démocratiques du pays. Le geste de la centrale, qui vise à désamorcer les menaces réelles qui planent sur la Tunisie depuis cet été, est perçu par la classe politique comme un électrochoc. Des signes de décrispation et l'amorce de convergences à propos des questions, qui ont jusqu'ici, été au centre des blocages. Qu'il s'agisse du choix du régime politique, de l'achèvement de la rédaction de la Constitution, de la date des élections, de la criminalisation de l'atteinte au sacré (réclamée par Ennahdha) ou des dossiers brûlants de la presse, de la justice ou de l'instance indépendante des élections, des compromis sont en train de se dessiner et les positions des différents acteurs sont en voie de rapprochement ! L'UGTT, est une organisation nationale qui a toujours été un acteur de premier ordre dans l'histoire de la Tunisie. Son rôle dans l'accession à l'indépendance, et dernièrement dans la chute de la dictature est indiscutable. Aujourd'hui encore elle prouve qu'elle est la seule force capable de rassembler, autour d'une table, toutes les forces politiques afin de préserver l'unité du pays ; si nécessaire à la transition vers la démocratie.

Hédi Djélassi

Article inspiré de journaux tunisiens et d'un séjour en Tunisie)

*CPR : (le forum démocratique pour le travail et les libertés)

*UGTT : Union Générale des Travailleurs Tunisiens

Un complément d'information sur la Tunisie sur le site : <http://anjoulaique.blogspot>

UNE QUINZAINE DE JOURNALISTES CAMEROUNAIS S'EST RETROUVÉE À YAOUNDÉ EN AVRIL DERNIER POUR SE FORMER SUR « L'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS FORESTIÈRES, LA GOUVERNANCE ET LES ÉCHANGES COMMERCIAUX DES BOIS ET PRODUITS DÉRIVÉS » (APV FLEGT) ET LA LÉGISLATION FORESTIÈRE DU CAMEROUN, EN VUE DE MIEUX INFORMER LE PUBLIC SUR LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN D'ACTION L'AGENCE JADE (JOURNALISTES AFRICAINS POUR LE DÉVELOPPEMENT), DIRIGÉE PAR ÉTIENNE TASSÉ, A ÉTÉ CHOISIE PAR L'UNION EUROPÉENNE POUR INFORMER LE PUBLIC. CET ARTICLE EST LE PREMIER D'UNE SÉRIE DE REPORTAGES, D'ENQUÊTES, D'INTERVIEWS ET D'ARTICLES DE VULGARISATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE CE PROGRAMME.

Un accord Cameroun-Union Européenne pour lutter contre l'exploitation illégale de la forêt

ment fictifs, la coupe hors-limites et le blanchiment de bois illégal à l'aide de documents de transport et lors de la transformation du bois».

Le même document souligne que «80% des "petits titres" visités attribués en vue de la réalisation de projets de développement, l'étaient en violation de la réglementation». A cause des multiples fraudes, ces titres qualifiés de «petits» à cause de leur faible superficie (moins de 1000 ha) et du

rêts (40% du territoire), est le deuxième producteur de grumes du bassin du Congo, derrière le Gabon. Les pays qui ne luttent pas efficacement contre l'exploitation illégale des forêts sont de plus en plus montrés du doigt. «Nous devons lutter contre la criminalité organisée dans le domaine de l'exploitation illégale des forêts de la même façon que nous combattons les malfaiteurs qui vendent de la drogue ou se livrent à des extorsions

Après cinq années de négociations, cet «Accord de partenariat volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et produits dérivés» (FLEGT en anglais) a été signé le 6 octobre 2010 et ratifié le 09 Août 2011 par le Président Paul Biya.

Le Cameroun s'est engagé à développer un système censé détecter le bois illégal. Tous les arbres à couper seront inventoriés, géo-référencés (position physique dans la forêt) et enregistrés dans une base de données. Tout arbre coupé pourra être suivi depuis la forêt jusqu'au port d'embarquement, grâce à un système informatique mettant en réseau tous les intervenants.

Mieux informer le public

Pour que son bois soit légal, l'exploitant devra aussi respecter la réglementation environnementale, sociale, économique, fiscale...

L'APV FLEGT entrera en vigueur à partir de mars 2013, et s'appliquera à tous les bois et produits dérivés, y compris le bois importé ou en transit au Cameroun. «Les licences FLEGT conférées aux expéditions de bois permettront aux services de douane de l'Union Européenne d'identifier le bois légal en provenance des pays partenaires et de lui accorder le droit d'entrer dans l'UE, tandis que le bois non couvert par une licence en sera exclu», précise une note d'information de l'UE.

L'acceptation de réformes d'une telle ampleur nécessite une bonne information du public.

Etienne Tassé (JADE)

Sur près de 600 000 m3 de grumes exportés en 2011 par le Cameroun, plus de 315 000 le sont vers la Chine, 115 000 vers le Vietnam, environ 35 000 vers l'Europe dont 14 000 en France. En ce qui concerne les sciages, l'Europe vient en tête avec 350 000 m3 sur 530 000 exportés. La France importe plus de 50 000 m3, autant que la Chine.

LE CAMEROUN ET L'UNION EUROPÉENNE ONT SIGNÉ EN 2010 UN ACCORD PORTANT SUR DES RÉFORMES RÉVOLUTIONNAIRES À METTRE EN ŒUVRE. UN PROCESSUS LABORIEUX MAIS IRRÉVERSIBLE.

Corruption, mauvaise gestion, dégradation de l'environnement, appauvrissement des populations... Le secteur forestier du Cameroun, plus gros exportateur africain de bois durs vers l'Union Européenne (UE), est entaché de nombreuses illégalités. «Malgré les mesures prises par le gouvernement camerounais, les activités de fraudes continuent, notamment parce que très peu de sanctions sont effectives», relève le Parlement européen.

Dans son rapport de fin de mission, REM (Resource Extraction Monitoring), l'ONG britannique en charge de l'observation indépendante de la mise en application de la loi forestière au Cameroun (2005-2009), enfonce le clou : «Les illégalités les plus communes concernent le non paiement des taxes, la délocalisation géographique des titres d'exploitation, l'exploitation sous couvert de projets de développe-

temps limité de leur validité, sont devenus depuis 2007, la seconde source d'approvisionnement en bois après les concessions. Les sociétés les utilisent «pour exploiter des volumes importants, blanchir du bois, et réduire ou éviter le paiement des taxes».

Respect des réglementations

Ce sombre tableau est une catastrophe pour l'économie de ce pays qui, avec environ 20 millions d'hectares de fo-

de fonds», déclarait en mars dernier Jean Pesme, chef de l'unité de promotion de l'intégrité des marchés financiers à la Banque mondiale.

Pour sa part, l'Europe, qui achète 80 % de bois sciés du Cameroun, a décidé d'exiger le respect des réglementations dans les pays fournisseurs. Chacun d'eux doit conclure avec l'UE un accord prévoyant une série de réformes devant permettre de combattre la fraude et l'illégalité.



Rythmes scolaires :

**JOURNÉE AVEC MOINS
DE TEMPS DE CLASSE
ET MERCREDI MATIN
SCOLARISÉ :
L'ÉCOLE ET LA VILLE
D'ANGERS EXPÉRIMENTENT
ET ÉVALUENT.**

En mai 2008, le ministère de l'Éducation nationale publiait un décret réorganisant le calendrier scolaire sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) en supprimant la classe le samedi matin. Sans discussions préalables du ministre, sans concertation nationale, la Ville d'Angers lance immédiatement une réflexion sur les temps de l'enfant et les rythmes scolaires.

Le groupe scolaire de l'Isoret regroupe une école maternelle et une école élémentaire. Implanté dans un quartier jouxtant une zone d'éducation prioritaire, il regroupe un public très hétérogène quant aux catégories socioprofessionnelles. 250 enfants y sont inscrits.

Suite à une demande des parents et des enseignants, le groupe scolaire de l'Isoret s'est engagé à la rentrée 2009 dans l'élaboration d'un nouvel aménagement des temps scolaires et péri scolaires. Convaincue du bien-fondé de l'organisation sur 9 demi-journées, la Ville d'Angers soutient le groupe scolaire dans cette démarche, notamment en réfléchissant à des solutions pour faire le lien entre l'école et l'accueil de loisirs le mercredi.

Le nouvel aménagement

Les études en chronobiologie montrant que le temps du matin est plus propice à l'apprentissage, l'aménagement élaboré privilégie l'apprentissage des matières fondamentales en matinée en intégrant des cours le mercredi matin. Les temps scolaires de l'après-midi sont eux raccourcis et se termineront à 15h30. La deuxième partie de l'après-midi pourra ainsi être consacrée à l'aide personnalisée, malheureusement obligatoire dans son format actuel, et à des activités périscolaires facultatives et

gratuites. Conçues en collaboration avec les partenaires locaux (maison de quartier, associations, centre de loisirs, clubs...), il peut s'agir d'activités culturelles, éducatives ou sportives.

Les Villes d'Angers, Brest, Nevers, La Roche-sur-Yon et Lyon se sont regroupées pour évaluer les expérimentations sur trois champs avec les scientifiques :

- L'enfant, sa santé, sa scolarité.
- L'enfant, son parcours éducatif, son territoire socio-éducatif.
- La coopération des acteurs, l'organisation, les coûts.

L'enfant, sa santé, sa scolarité : cette évaluation a été conduite par Claire Leconte, professeur chronobiologiste et professeur en psychologie de l'éducation, avec la collaboration de Christophe Boujon, maître de conférence en

psychologie cognitive, de stagiaires de l'IUFM et d'étudiants. Elle vise à apprécier les incidences du nouveau rythme scolaire sur le développement de l'enfant : sommeil, vie quotidienne (petit déjeuner, alimentations...) at-

sage à la semaine de 4 jours. « Deux heures en moins par semaine c'est, sur un cursus complet, près d'une année qui est supprimée, ce n'est pas rien ! », a-t-elle souligné, grande défenseuse de la coopération, « pour créer des ponts plutôt que de juxtaposer des temps sans y mettre du sens, » et de la bonne conjugaison des temps scolaire, péri et extrascolaire.

Vers le bien-être et la réussite éducative

La modification du calendrier scolaire est un enjeu important qui a de nombreuses incidences sur les accueils du matin et du soir, la restauration, les activités péri et extrascolaires, le temps des familles et le temps d'une ville dans son ensemble.

Ainsi, l'évolution des temps de l'enfant ne peut être pensée sans prendre en compte l'offre socio-éducative, sportive, culturelle et artistique locale. L'ensemble des acteurs de ces structures, les parents, les enseignants, et l'ensemble des associations partenaires de l'éducation doivent être associés dès le début des réflexions et avant d'envisager les mises en œuvre. Mettre tous les acteurs au service d'un projet éducatif remettant l'enfant au cœur du dispositif est le magnifique défi à relever ensemble.

*Luc Belot
Frédéric Béatse*

tention et apprentissages, comportements (école, périscolaire, loisirs...), qualité de vie scolaire (climat...), professionnelle (enseignants, autres intervenants...), familiale (enfants et parents).

Bien conjuguer les temps

Claire Leconte a prolongé ces échanges et partages d'expériences en donnant une conférence sur sa vision des rythmes scolaires. Elle a relaté le gros travail mené par elle et ses équipes lilloises, avant 2008, pour analyser les forces et faiblesses du pas-

aux apprentissages. Dans les expériences conduites ce temps sera (hors la pause du midi) consacré au travail scolaire. L'école se terminera à 15h 30. L'aménagement du temps, dans le cadre d'une semaine de quatre jours et demie, vise donc plus à raccourcir la journée scolaire qu'à respecter scrupuleusement les rythmes chronobiologiques. Sinon le temps non scolaire devrait se situer (approximativement) entre 11h 30 et 15 heures. Mais les maîtres seraient obligés de rester pour reprendre leurs cours vers 15 heures.

Il y aurait certainement un refus des enseignants. Tant que l'horaire du professeur d'école sera couplé à l'horaire de l'élève, cette organisation, logique pour le respect intégral des rythmes chronobiologiques, n'aura pas lieu.

Reste l'adaptation au raccourcissement du temps scolaire journalier. L'organisation du temps libéré incombera aux collectivités locales. Certaines s'y impliqueront, d'autres renâcleront.

J. P.



*L'expérience de
l'école
de l'Isoret*

FOL

Le rythme journalier devrait théoriquement respecter les moments supposés d'attention (pics de vigilance) et les moments de fatigue des élèves. Les travaux sur ce sujet montrent que la période située entre 11 heures et 15 heures n'est pas trop favorable

*Si on voulait
respecter les rythmes
chronobiologiques*

PAS SI SIMPLE

LE DÉBAT SUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE AVAIT POUR BUT DE RECHERCHER TOUS LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE POUR ASSURER LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES. IL S'EST FOCALISÉ PRINCIPALEMENT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES, OCCULTANT LES AUTRES MESURES, SOCIALES ET ÉDUCATIVES, QUI PERMETTRONT D'ATTEINDRE L'OBJECTIF AFFICHÉ. LA MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES A DONNÉ LIEU À PLUSIEURS EXPÉRIENCES DANS DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES, COMME À L'ISORET À ANGERS. UN BILAN NATIONAL SERA PROCHAINEMENT DRESSÉ POUR CONSIDÉRER LES POINTS POSITIFS ET NÉGATIFS AVANT DE GÉNÉRALISER ÉVENTUELLEMENT CES EXPÉRIENCES. DANS L'ATTENTE D'UNE DÉCISION MINISTÉRIELLE, NOUS AVONS DEMANDÉ À G. DUPONT (FCPE), À C. RABIN (SNUIPP) DE NOUS LIVRER LEURS PREMIÈRES RÉFLEXIONS.

SNUIPP-FSU : *Changer : oui, mais pour du mieux*

Reprenant les conclusions du rapport sur les rythmes scolaires de juillet 2011 et les premières préconisations de la Refondation de l'École, le ministère de l'Éducation nationale ouvre les discussions sur la prochaine loi d'orientation avec la volonté, entre autres, d'un allègement des heures d'enseignement (sur la journée) et d'un étalement du rythme scolaire hebdomadaire sur 9 demi-journées. La semaine de quatre jours instaurée par Xavier Darcos en 2008, emblématique par la suppression du samedi matin (équivalent finalement à la suppression d'une année d'enseignement sur une scolarité primaire !), vit à l'évidence ses derniers moments.

Les rythmes scolaires, ancestral serpent de mer de l'Éducation, nous sont présentés aujourd'hui comme la clé de voûte d'une refondation et d'une amélioration des résultats de l'école. Particulièrement complexe à appréhender, la question met en jeu de

nombreux acteurs : enfants, parents, enseignants, collectivités locales, associations périscolaires... De fait, il serait illusoire qu'une réponse simple suffise à apporter la solution idéale. Il serait tout aussi vain de croire que la modification des rythmes scolaires mettrait à elle seule fin à l'échec scolaire.

La révision des rythmes scolaires ne saurait en effet constituer la recette magique pour faire progresser les résultats de l'école. Les négociations qui s'ouvrent devront aboutir à des évolutions concernant les programmes, l'évaluation des élèves, la baisse des effectifs dans les classes, le lien avec les familles, les conditions d'exercice du métier, la réhabilitation des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté), la mise en pratique du « *plus de maître que de classe* », le retour d'une vraie formation continue... Des engagements sont indispensables concernant l'arti-

culcation du temps scolaire et périscolaire. Il est hors de question, pour le SNUipp-FSU, que la réforme génère de nouvelles inégalités en matière d'offre éducative en faisant porter son coût sur les collectivités, ou sur les parents.

Dans la même perspective, c'est l'égalité territoriale qui doit prévaloir. Im-



possible pour nous d'imaginer qu'une commune puisse mettre en place une offre éducative périscolaire sans que la (ou les) commune(s) limitrophe(s) puisse(nt) - faute de moyens - en faire

de même. Au delà de l'égalité territoriale, c'est de l'égalité républicaine dont nous traitons ici.

Les scénarios possibles (diminution des vacances scolaires, fin de l'école à 15h30, aide aux devoirs ou aide personnalisée...) pour une nouvelle horloge de l'École devront aboutir, il est vrai, à des conciliations d'intérêts parfois diamétralement opposés. Pour sa part, le SNUipp-FSU sera particulièrement vigilant à ce que les décisions n'engendrent pas une quelconque dégradation des conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants.

Si changement il doit y avoir, c'est pour du mieux ! L'école n'avancera pas en effet sans redonner confiance et reconnaissance aux enseignants.

Notre école doit retrouver un rythme de travail apaisé et serein pour les élèves comme pour les enseignants.

Christophe Rabin

FCPE : *De l'observation, des recherches et une nouvelle loi*

Huit heures ou dix heures par jour; de vraies journées de cadre supérieur, sauf qu'il ne s'agit pas du monde du travail mais du monde de l'école. Tout les parents le constatent. Aujourd'hui les enfants ont des emplois du temps surchargés sur quatre jours pour les primaires et des temps de vacances aux tempos un peu bizarres. À l'heure où le ministre de l'Éducation nationale parle de changer les rythmes scolaires sous la pression de la FCPE et de certains syndicats enseignants, le constat des chronobiologistes est alarmant : Les élèves français donnent des signes d'épuisement. Avec 144 jours de classe par an et une semaine qui ne dure que quatre jours, nos marmots sont ceux qui absorbent le plus grand nombre d'heures (847 par an) sur un laps de temps aussi court. Cet emploi du temps est souvent dénoncé

par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), qui situe la moyenne européenne à 821 heures de cours par an pour des élèves âgés de 9 à 11 ans.

Les écoliers italiens, espagnols et anglais sont aussi soumis à un rythme intensif, avec respectivement 924, 875 et 899 heures de cours par an. Mais elles sont étalées sur une semaine de cinq ou six jours dans certains établissements italiens. Outre-Rhin, c'est à chaque Land de fixer son rythme scolaire. Les petits allemands affichent moins de 800 heures de cours annuelles en école primaire et 887 au collège (contre 971 heures en France).

Le fait d'avoir davantage d'heures de cours permet-il pour autant de mieux former les élèves ? Ce n'est pas forcément une formule du succès, si l'on

observe les résultats du classement PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). Le classement, qui mesure les compétences des jeunes en mathématiques, lecture et sciences dans 75 pays, n'a pas démontré l'existence d'une corrélation entre le nombre d'heures passées à l'école et la réussite scolaire. Les enfants finlandais détiennent le record du plus faible nombre d'heures de cours en Europe (640 heures de cours au collège et 856 au lycée), ce qui ne les empêche pas d'exceller en mathématiques (6e place), en sciences (2e place) et en lecture (3e place). Après une semaine de quatre jours, rentable et économique, voulue par les lobbies de l'industrie du tourisme et du clergé, place à une vraie réforme des rythmes scolaires où l'intérêt de l'enfant est au cœur du dispositif

pédagogique.

L'expérience de l'école de l'Isoret à Angers, soutenue et partagée par la FCPE durant trois années, a permis de mesurer les effets secondaires du changement des rythmes des enfants et des parents. D'abord une communauté éducative (dont font partie les parents) qui œuvre avec plus de concertation aux apprentissages des enfants. Une mixité sociale et culturelle reconquise, un apprentissage plus serein et plus approfondi, des devoirs effectués à l'école et des activités périscolaires partagées par tous les gamins.

Au législateur de poser maintenant les contours d'une loi de refondation de l'école afin d'inscrire cette École dans les vrais rythmes de vie des enfants et de leurs parents !

Guillaume Dupont

L'inégal accès

à la contraception

D'après l'enquête Fécond publiée en septembre 2012 par l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques) et l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) sur la contraception en France on constate que la prise de pilule a baissé de 4,6% pour les femmes de 15 à 49 ans (10,4% pour les 20-24 ans) depuis l'année 2000. Même si en 2010 plus de 50% des femmes de 15 à 49 ans la prennent.

Pour certaines jeunes femmes la prise quotidienne de la pilule est contraignante, responsable d'oublis. Elles préfèrent les nouvelles méthodes hormonales : l'implant, le patch contraceptif, l'anneau vaginal, le SIU, système intra-utérin (appelé aussi stérilet). Les 15-19 ans ont plus souvent recours au préservatif qui a l'avantage de protéger aussi des IST (infections sexuellement transmissibles).

Pour d'autres la pilule est trop chère. Cinquante pour cent des pilules contraceptives ne sont pas remboursées.

Les autres moyens contraceptifs disponibles (anneau, patch, certaines pilules de 3ème génération, préservatifs...) ne le sont pas non plus. Ainsi les femmes en situation de précarité ont des difficultés à s'engager dans une démarche contraceptive.

Depuis la loi de 2001, les mineures qui souhaitent garder le secret sur leur vie intime peuvent obtenir, gratuite-



ment et sans autorisation de leurs parents, une consultation médicale, la prescription d'un moyen contraceptif, la contraception d'urgence, ainsi que

les bilans et le suivi nécessaires dans les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF). Toute personne sans couverture sociale personnelle peut aussi bénéficier de ces prestations gratuitement dans les CPEF. Ces centres existent inégalement en milieu rural. Depuis 2009, le Planning Familial régional a expérimenté des « antennes contraception » délocalisées en milieu rural, soutenu par les Conseils généraux, le Conseil régional et l'Agence régionale de santé, afin d'offrir les mêmes conditions d'accès à la contraception que dans les villes. En septembre 2012 le Conseil régional s'investit à nouveau avec « le Pass prévention-contraception 15-30ans » pour tout jeune, filles et garçons mineurs et majeurs, scolarisés en lycée, en Maisons familiales rurales (MFR), dans les Centres de formation d'apprentis (CFA), les Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) des Pays de la Loire. Le Pass prévention-contraception permet l'accès des jeunes, filles et garçons, à la prévention en matière de santé sexuelle, à la contraception et au dépistage des infections sexuellement transmissibles de manière anonyme et gratuite. Le Pass est un chéquier remis à la demande du jeune et de manière

confidentielle par un référent adulte de son établissement scolaire ou du Planning Familial. Il est utilisable auprès des professionnels de santé compétents (sage-femmes, médecins, pharmaciens¹).

La réticence de certains professionnels de santé est un frein. Les professionnels de santé ont des difficultés à adapter leurs pratiques, certains ne veulent pas poser un SIU ou un implant à une femme. La formation des prescripteurs est un enjeu essentiel dans l'accès à la contraception.

**Catherine Battreau
Planning Familial
du Maine-et-Loire**

**35 rue Saint-Exupéry Angers
02 41 88 70 73**

WWW.PACK15-30.FR

« Le Planning Familial persiste dans sa demande du remboursement de toutes les méthodes de contraception et de contraception d'urgence. L'accessibilité de toutes et tous à l'ensemble des méthodes contraceptives est seule garante du réel choix contraceptif sans discriminations de ressources. »

#HUMEURS Et RUMEURS

Auto-entrepreneurs, le bide

Le statut a été inventé par la droite aux affaires en 2008 pour lutter contre le chômage en « le-

vant les blocages structurels et réglementaires ».

Où en est-on aujourd'hui ? Départ en fanfare avec la création de 328 000 auto-entreprises en 2009, net fléchissement en 2010 avec 174 000 créations, nouveau recul en 2011 avec 102 000 créations.

Après trois années, 58% seulement des auto-entrepreneurs sont considérés comme économiquement actifs.

Leurs revenus sont au plus bas. En 2009, ils gagnaient en moyenne 4300 euros par an (oui, par an).

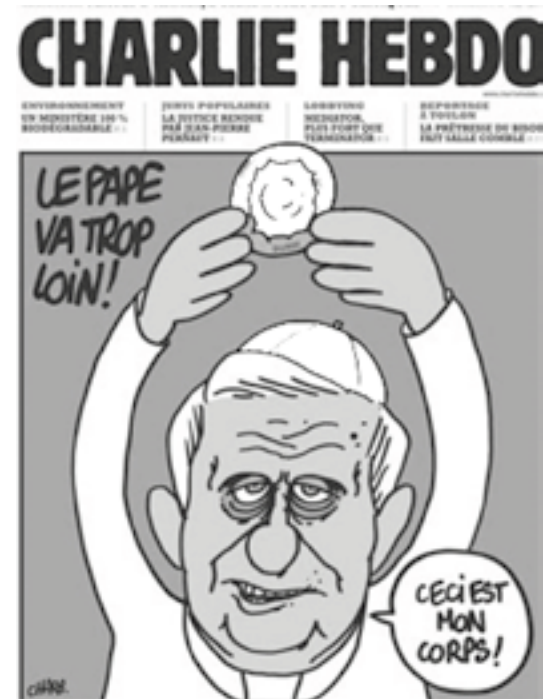
En 2011, 92% d'entre eux percevaient un revenu inférieur de plus de 30% par rapport à la moyenne de leur secteur. C'est l'auto-précarité institutionnalisée.

Source : INSEE

L'Eglise naturelle

En vertu du principe que « ce n'est pas l'ordre naturel des choses », l'Eglise catholique s'oppose au mariage homosexuel. Depuis quand cette vénérable institution se préoccupe-t-elle de l'ordre

naturel des choses ? Fut un temps, pas si lointain, où elle luttait contre les penchants originels des hommes. En Afrique par exemple, ses ministres zélés s'introduisaient dans l'intimité des cases pour promouvoir la position dite du missionnaire dans l'acte de procréation. Toute autre position, même la plus naturelle, étant considérée comme bestiale.



Liberté de Conscience ou délit de blasphème ?

Plusieurs plaintes ont été déposées contre le magazine « Charlie Hebdo » suite à sa publication de caricatures de Mahomet. Les organisations à l'origine de ces plaintes ne devraient-elles pas aussi poursuivre M. François-Marie Arouet dit Voltaire et demander l'interdiction de sa pièce de théâtre *Mahomet ou le fanatisme* publiée en 1741.

Liberté de conscience ?

À chaque citoyen, *La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes* (loi du 9 décembre 1905). Tout un chacun, dans les limites prescrites par loi, peut donc croire et pratiquer la religion qui lui convient ou n'en croire et pratiquer aucune. En contre partie l'analyse, la critique, la caricature, la récusation des opinions philosophiques, politiques et des dogmes religieux relèvent sans discussion possible de la liberté de conscience. *La libre commu-*

nication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement (article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789). Le magazine Charlie Hebdo est donc parfaitement fondé à publier les caricatures en question sans avoir à subir des agressions de quelque nature que ce soit. Rien n'oblige à l'acheter si son contenu déplaît. Comme rien n'oblige les musulmans à lire les *Versets sataniques* (Salman Rushdie-1988). Comme rien n'oblige les catholiques à assister, à une projection du film *La Religieuse* (Rivette – 1965) censuré et interdit d'exploitation en 1966 sur pression des autorités religieuses, à assister à une projection du film *Je vous salue Marie* (J.L Godard-1985), à assister à une projection du film *La dernière tentation du Christ* (M Scorsese-1988), à visiter le musée d'Avignon et voir la photo *Piss Christ* (Andres Serrano-2011) ou à suivre au

Théâtre de la Ville comme au Festival d'Avignon une représentation de la pièce *Sur le concept du visage du fils de Dieu* (Romeo Castellucci – 2011)

Ou blasphème ?

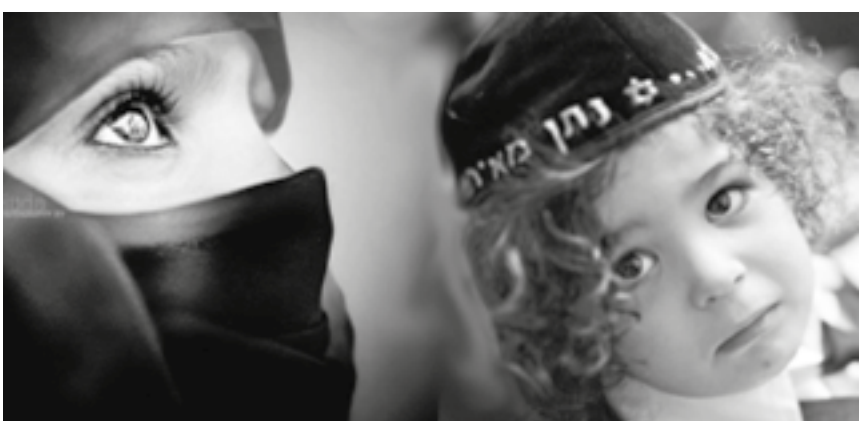
À chaque fois les intégristes religieux de tout bord justifient les manifestations, les dégradations, les incendies de cinéma et les menaces, y compris de mort, en invoquant le caractère blasphématoire des œuvres en question. Autrement dit, ils veulent imposer à la société toute entière le respect des préceptes religieux qu'ils s'imposent à eux mêmes au nom de leurs croyances. À ce stade rappelons l'article 31 de la loi de 1905 : *Sont punis d'une amende de seize francs à deux cents francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi*

ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association cultuelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte. Ce n'est pas Charlie Hebdo qui doit être poursuivi mais ceux qui le menacent. Ce n'est pas la liberté de ton des artistes vis-à-vis de la religion qui doit être condamnée mais ceux qui tentent d'empêcher la présentation de leurs œuvres au public.

Dire qu'il faut avoir des comportements responsables, comme l'ont fait certains hommes politiques, constitue en réalité une incitation à l'autocensure et un recul objectif de la liberté de conscience et d'expression; une atteinte aux principes fondamentaux sur lesquels repose toute société démocratique (Le Monde-6 octobre 2012).

Yves Mulet Marquis

À propos...



Le voile musulman, la kippa des juifs religieux sont des témoignages d'appartenance exclusive à une communauté. Exclusive d'une autre identité. Il s'agit d'affirmer par là que l'on revendique une appartenance singulière. Il ne s'agit pas seulement de demeurer « au chaud » dans sa famille religieuse, mais d'affirmer ainsi que l'on se tient à l'écart du tout venant des citoyens. Et quand bien même il n'y aurait pas là un souci d'ordre aristocratique¹, le sentiment

d'être différent prévaut nécessairement. Ce qui nourrit prévention, voire rejet par ceux « qui n'en sont pas ». Bref, enfermer des élèves dans un établissement religieux, astreindre au port de certains signes ostentatoires, c'est retrancher l'individu du reste du monde. C'est de fait faire prévaloir l'identité religieuse sur la citoyenneté. C'est se mettre à part, mais aussi porter atteinte à la liberté de l'individu, quand bien même il n'en a pas conscience.

J. P. B.

'ce qui semble bien être le cas de ces juifs intégristes d'Israël, qui portent barbes et cadettes et qui refusent de travailler pour se consacrer exclusivement à l'étude de la Torah.

Du « vrai »

« C'est vrai ! Dieu existe ! », clament les zélotes de Yahvé, de Vishnu, du Christ et d'Allah... Faut-il préciser que leurs dires sont datés à ces époques où l'immense majorité de la population était illettrée avec un horizon borné à une communauté, ce qui donnait à tout écrit une sacralité sans limite. Progressivement, l'homme s'est ici et là en partie émancipé de l'affirmation du vrai sans vérification. La vérification étant l'aune du vrai, la mesure de toute chose.

La croyance relève de la foi, d'une affirmation indiscutable et salvatrice. Il s'agit d'une « adhésion profonde de l'esprit et du cœur qui emporte la certitude » (Petit Robert), et en dehors, point de salut. Cela se vérifie avec la notion de blasphème, injure, insulte suprême à une figure sacralisée, intouchable. Pour un être enfermé dans sa foi, apparaît criminelle toute mise en cause de ce qui constitue son être profond, à le nier en quelque sorte.

Cela s'est vérifié tout au long de l'histoire de l'humanité (Dieu, que de crimes commis en son nom!) jusqu'à ce que certains croyants commencent à s'émanciper du dogme avec la percée de l'humanisme en Europe à partir du XIV^e siècle. Cela s'est opéré tout à la fois contre l'opinion publique et contre les autorités socialement, économiquement et politiquement intéressées par le principe d'obéissance qu'impliquent la foi et les dogmes afférents.

Aujourd'hui, l'intégrisme religieux rencontre la conception fasciste de la

à l'intégrisme

société. Il s'agit d'une conception totalitaire où tout un peuple vit sous la menace de sanctions, avec l'appréhension d'un monde d'autant plus mystérieux qu'il est transcendant, inconnu. « Le Duce a toujours raison » proclamait le fascisme italien. « Un chef, un peuple » répliquait en écho le fascisme hitlérien, entendant réaliser la fusion du peuple allemand et de Hitler. Conception certes sécularisée mais qui est d'ordre religieux avec son cortège d'exclusions de tous ceux qui n'appartiennent pas à la communauté, ou tout

simplement pensent mal, n'adhèrent pas au système de pensée unique. Le « trafic du sacré au profit d'intentions politiques totalitaires est aujourd'hui à l'ordre du jour » écrit J. Julliard dans Marianne. Au nom de la liberté d'opinion, avec le camouflage hypocrite de la « diffamation des religions » (demande de l'Organisation de la conférence islamique à l'ONU), il s'agit non de protéger les croyances mais de d'ériger la croyance en vérité d'État.

Aucune autre religion ne saurait

constituer une norme fondamentale des droits de l'Homme, du simple fait que toute croyance est une affaire personnelle.

Rappelons l'intervention à l'Assemblée Constituante en 1789 de Stanislas de Clermont-Tonnerre : « Il faut tout refuser aux juifs comme nation et tout accorder aux juifs comme individus ». La laïcité, rien que la laïcité, mais toute la laïcité, voilà la seule norme existentielle qui vaille.

Jean-Paul Brachet



#HUMEURS et RUMEURS

Savoir et intérêts particuliers

De nombreux « décideurs » évoquent des effets secondaires, sinon l'innocuité de telle ou telle technique, de telle ou telle technologie en matière d'environnement ou de santé. Et cela de façon univoque en

mettant en avant l'intérêt public, mais au bénéfice d'intérêts privés puissants. Ceux de Monsanto, Syngenta, du groupe Suez, de la filière nucléaire des groupes pétroliers qui convoitent le gaz de schiste.

On peut citer la culture de masse de la canne à sucre destinée à fabriquer des biocarburants, en taisant les ravages causés à la forêt amazonienne, poumon vert de la planète.

Mais plus pernicieuse encore la politique du « non savoir ».

« Quand un savoir est controversé, on entretient le système, ce qui brouille les pistes, entretient la méfiance et ne facilite pas le raisonnement (...) On ne

sait finalement pas grand chose sur le réchauffement climatique, il faudrait plus de recherches... l'ignorance est alors utilisée contre le savoir. »

Réf : À chacun son ignorance de Bernadette Bensaude-Vincent, professeur d'Histoire et de Philosophie à Paris 1, auteur de « L'opinion publique et la science » (Synthelebo 2000)

Et la chasse d'eau !

Démocratie qu'ils disent, alors que nous sommes de plus en plus surveillés, encadrés, conditionnés, robotisés, enfermés dans des législations tatillonnes qui règlementent

jusqu'à notre vie privée. Dernier projet en date : l'estimation du volume d'eau que l'on devra consommer annuellement pour prétendre à un tarif minimum. J'ignore encore si l'arrosage de mes salades, de mes tomates et de mes géraniums sera pris en compte. J'ignore si, préférant pour mes deux litres quotidiens utiliser l'eau du robinet de préférence aux eaux minérales, j'aurai droit à une prime.

Et la chasse d'eau ! Combien de fois je pourrai la tirer chaque jour ? Combien de fois je serai autorisé à aller soulager ma vessie et répondre à d'autres besoins ?



Anjou laïque : Quelle est la nature de votre projet intitulé « La Terre Ferme, hameau écologique, économique et social » ?

C'est un hameau, nous avons chacun notre maison. Vient ensuite le mot écologique. C'est le leitmotiv de chacun dans ce projet : toilettes sèches, phytoépuration, rénovation et construction bioclimatique, agriculture biologique et biodynamique, consommation locale... et projet de production d'énergie.

Le mot économique parle des métiers du lieu : un paysan boulanger, un maraîcher, une apicultrice et un paysan teinturier.

Le terme social, définit un lieu ouvert sur l'extérieur : à l'occasion de portes ouvertes, de woofing, de stages, de vente à la ferme, nous accueillons des

personnes extérieures. Le développement d'une dynamique culturelle en milieu rural, la participation à la création d'une AMAP sont d'autres volets de ce côté social. Et, surtout, nous expérimentons une organisation sociale différente.

A. L. Comment a été élaboré ce projet, selon quel cheminement ?

Nous avons passé trois années en réunions très régulières, dont une année pour la recherche des financements et la négociation du prêt bancaire. L'association *Terre de Liens* et maître Larroche nous ont aidé à monter juridiquement notre projet. Le lien avec les institutions (mairie, DDT, SAFER,...) a toujours été présent. Durant ces années, le groupe s'est cherché des outils de communication sereine, qui

laisse la place à chacun, en prenant en compte les différences. Le consensus a été recherché dans toutes les situations.

A. L. : Où en êtes-vous dans sa réalisation, quels obstacles avez-vous rencontrés ?

Nous sommes neuf adultes et bientôt onze enfants installés dans le nord du département depuis deux ans. Notre installation (privée, professionnelle et collective) se termine. Nous sommes au début de la concrétisation de ce projet, et toujours dans la recherche d'outils de communication et de prise de décision sereine.

Les obstacles sont d'abord administratifs : nous souhaitons être reconnus socialement, par le paiement d'une taxe d'habitation. Mais puisque cer-

tains d'entre-nous ont choisi un habitat temporaire en yourte, nos dossiers sont en attente au centre des impôts. Une bonne nouvelle cependant, nous avons obtenu une dérogation pour une installation de phytoépuration semi-collective.

Mais les principaux obstacles sont d'ordre financier : au remboursement du prêt s'ajoutent la nécessité d'autres investissements (rénovation de la ferme, construction des habitats, remise aux normes électrique, construction d'une éolienne,...). Un appel au mécénat est donc continuellement ouvert !

Propos recueillis par J. L. Grégoire

Contact : laterrefirme@gmail.com

HUMEURS ET RUMEURS

Et le 21 septembre ?

La France a arrêté certains jours fériés: la Toussaint aujourd'hui, en fait consacré au recueillement, au souvenir de ceux qui nous furent chers. Et demain Noël, fête de la joie, des retrouvailles, de la famille. Pâques qui dorénavant n'évoque plus essentiellement la résurrection du Christ, mais évoque la venue du

printemps. L'immense majorité de nos concitoyens ignorent le caractère religieux de ces jours fériés et n'y voient que de simples jours de congés. Et puis il y a l'Ascension, la Pentecôte, le 15 août a priori fondamentalement religieux, au moins à l'origine... mais qui y prête attention ?

Ne pourrait-on pas prendre en compte, au bénéfice de nos concitoyens de confession musulmane, un de ces jours. On pourrait leur accorder au moins une journée fériée (à leur convenance) comme c'est le cas pour les catholiques. Même chose, bien sûr pour les juifs. Il conviendrait donc de supprimer ces journées de l'Ascension, de la Pentecôte,

du 15 août devenues obsolètes dans les faits. Mais l'on conserverait le même nombre de jours de congés en célébrant le 21 septembre ! La République s'honorerait de cette date symbole de la proclamation de la République en 1789: n'a-t-elle pas ouvert les portes à la construction de la démocratie, à un monde à venir ?

Hommage à J. J. Rousseau

À Genève il y a 300 ans, le 28 juin 1712, naissait Jean-Jacques Rousseau. Quelques citations en hommage à l'un des pères spirituels de la Révolution de 1789. Toujours d'actualité : « Le fanatisme n'est pas une

erreur mais une fureur aveugle et stupide que la raison ne retient jamais » (Lettre à d'Alembert).

La FOL approuve :

« On est curieux qu'à proportion qu'on est instruit » (Emile ou De l'éducation).

Pour nos amis écologistes : « Vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que la terre n'est à personne » (Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes). A méditer :

« La jeunesse et le temps d'étudier la sagesse, la vieillesse est le temps de la pratiquer » (Les rêveries d'un promeneur solitaire).

PAIX ET NON-VIOLENCE

Le collectif du 21 septembre très impliqué

Depuis le 7 septembre 2001, les Nations Unies invitent tous les pays et tous les peuples à respecter l'arrêt des hostilités durant cette Journée et à la commémorer avec des mesures éducatives et de sensibilisation du public aux questions liées à la Paix.

Associations et partis politiques s'impliquent dans les événements qui ont lieu autour du 21 septembre pour faire vivre la résolution de l'ONU qui appelle à renforcer les idéaux de Paix, ainsi qu'à mettre en œuvre les objectifs du millénaire pour le développement.

Coordonné par le Mouvement de la Paix, le collectif du 21 septembre est composé en Maine et Loire d'une vingtaine d'organisations en partenariat avec les collectivités locales.

Dans notre département, septembre et octobre 2012 auront été animés de conférences, débats, concerts, lecture, au service de la paix.

Le 21 septembre 2012 et autour de cette date, le Collectif s'est attaché à faire vivre une invitation du Préambule de la Charte des Nations Unies : « Proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ». "Le Collectif du 21 septembre" ambitionne de proposer aux publics de tous âges des moments et des initiatives qui favorisent la prise en compte du be-

soin et du droit de chaque être humain à vivre en paix et en sécurité.

Un appel mondial

Or, en cette année 2012, 208 maires de Maine et Loire soutiennent un appel pour la suppression des armes nucléaires en 2020.

Cet appel mondial, initié en 2004 par le maire d'Hiroshima, est relayé par le réseau AFCDRP¹ des « Maires pour la Paix », ce qui porte à 5400 le nombre des collectivités adhérentes dont la Ville d'Angers.

Ainsi, à Angers le 12 septembre



2012, une survivante d'Hiroshima, Mme Kyoko HAMA, a été accueillie au Musée Jean Lurçat par la mairie d'Angers, des élus, le Collectif du 21 septembre.

Elle était accompagnée de la présidente de l'Institut Hiroshima-Nagasa-

ki-France.

Le témoignage de Mme Hama a donné lieu à une soirée-débat, salle Claude-Chabrol, à laquelle ont participé des élus devant une assemblée d'une centaine de personnes. La présentation de la soirée était dotée de la projection d'un DVD en images et photos, sur la cantate du compositeur français René Maillard « Survivre après Hiroshima » enregistrée par le Philharmonic Orchestra de Londres.

Il s'agissait de rendre un hommage particulier à une victime de la bombe atomique, et donc à toutes les victimes, pour éviter qu'il y en ait d'autres.

Cette rencontre participe de cette aspiration montante à se libérer de la menace des armes nucléaires, de manière à ce que le Traité de Non-Prolifération devienne une réalité.

Le 21 septembre, malgré la pluie la cérémonie a rassemblé une centaine de personnes sur la place de la Paix à Angers.

Les appels à la paix et à la non-violence dont notre monde a un besoin urgent ont été portés par les allocutions de la mairie d'Angers et de l'association des maires de Maine-et-Loire, par l'introduction lue en espéranto et en français.

«*La Marche contre la misère*» partie du Croisic ce même jour, a salué notre assemblée par téléphone.

Un émouvant moment artistique, la lecture d'un extrait de Siranagara de Philippe Forest par une lectrice de la LDH accompagnée d'un contrebass-

iste, nous a plongé dans l'évocation de "l'après explosion de la bombe atomique d'Hiroshima".

Pour sensibiliser

Aux greniers Saint-Jean, le concert de musique algérienne du groupe Agriss a souligné le cinquantenaire de fin de la guerre d'Algérie, de l'indépendance, en association avec «*Algérie 50 ans. Angers se souvient*».

En cette circonstance a été rappelée la demande faite aux gouvernements respectifs d'un « traité de paix entre la France et l'Algérie » à l'initiative du «réseau Paix et développement algérien» et du «Mouvement de la Paix français».

Le 21 septembre, Le comité de Cholet du Mouvement de la Paix a organisé la cérémonie au pied de l'olivier de la Paix au parc de la Moine; en soirée, repas pacifiste au foyer laïque et film " Tant qu'il y aura un blocus " qui retrace l'odyssée de la flotille internationale de la liberté 2011 partie vers la Palestine pour briser le blocus de Gaza.

Les participations au 21 septembre sont un atout pour sensibiliser l'opinion publique à cette nécessité mondiale : gagner la paix, du quartier ou du village à la planète.

Marinette Prouteau.

¹AFCDRP: Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix.

Roms, qui est responsable ?

Au XIV^e siècle, dans le cadre de l'empire Ottoman, les Roms s'installent dans ce qui deviendra la Bulgarie, mais surtout la Roumanie. Discriminée, cette population est tenue en laisse et cantonnée aux marges des villes et dans les campagnes les plus pauvres. Elle représente aujourd'hui environ 10% de la population roumaine. Elle est officiellement reconnue comme minorité ethnique, ce qui la

distingue bien du reste de la population. Il existe d'ailleurs un parti des Roms qui envoie selon les scrutins un à deux députés à l'Assemblée nationale.

Pas de ségrégation officielle donc, mais un quart environ des Roms n'a pas de papiers d'identité, ce qui rend difficile l'accès à l'éducation (d'ailleurs l'école est séparée de fait entre Roms et non Roms au niveau de l'enseignement primaire) et aux

services sanitaires et sociaux. Ajoutons que les Roms n'ont pas accès au marché immobilier et foncier et qu'ils subissent une discrimination de fait dans l'attribution de fonds publics. Et au total ils ne sont qu'environ 5% à avoir un emploi légal (pour la plupart dans le BTP, les travaux insalubres et l'agriculture). Dans ce pays où les apparatchiks de l'ère Ceausescu ont toujours la haute main, passé du fascisme dans la soviétisation, la démocratie demeure balbutiante et la suspicion est la règle vis à vis des minorités reconnues (Hongrois et Roms) qui représentent au moins 20% de la population. Bref, le scandale des Roms est moins dans les conditions de leur accueil en France que dans la politique de l'Union européenne qui, sans préalable, a accueilli Roumanie

et Bulgarie au sein de l'union en 2005 sans condition politique et sociale.

Ainsi des populations en déshérence sont fascinées par le « mirage » occidental alors que dans le même temps, il leur est interdit de travailler dans les pays « d'accueil »!

« Bruxelles qui veut sanctionner les États coupables de déficit budgétaire ne serait pas capable de sanctionner ceux qui martyrisent ses citoyens ? » s'interrogeait en août l'hebdomadaire « Marianne ». Question à poser à cette bonne âme de Viviane Reding, commissaire européenne, dont la préoccupation essentielle « est de s'assurer que les règles européennes sont respectées en France ».

J.P.B.



HUMEURS et RUMEURS

La catastrophe

« Si la majorité actuelle est incapable d'assumer la catastrophe, il est fort possible que l'opposition s'en empare. » Raymond Devos résumait ainsi l'alternance en politique. On a vu l'opposition de gauche s'emparer, il n'y a que quelques mois, de la catastrophe laissée par la droite. Rude tâche pour un gouvernement pris entre deux feux : les brasiers allumés par une droite revancharde qui n'assume pas son bilan, les tisons lancés par une gauche de la gauche qui voudrait avancer plus vite que la musique. Si on y ajoute les petits foyers de désaccord au sein de la majorité PS-EELV, on peut craindre l'incendie. Le premier ministre Ayrault monte au feu pour l'éviter. « Combien de temps tiendra-t-il ? », se demandent déjà les commentateurs patentés, qui aiment souffler sur les braises.

La naissance de la 1^{ère} République toujours ignorée

Après l'assaut contre les Tuileries le 10 août 1792, une nouvelle assemblée est élue qui prend le nom de Convention nationale.

Réunie pour la première fois le 21 septembre, elle vote sur proposition de Collet d'Herbois et de l'Abbé Grégoire un décret très court mais lourd de sens : la Convention nationale décrète que la royauté est abolie en France ».

Le lendemain, la Convention décrète que « dorénavant », il fallait « (...) dater les actes de l'an premier de la république.

Le 200^{ème} anniversaire de cet événement fondateur ne donna lieu à aucune manifestation officielle et le lundi 22 septembre 1992, la presse commentait les résultats du référendum sur le Traité de Maastricht.

En ce 220^{ème} anniversaire de la naissance de la République, toujours aucune manifestation officielle sauf un colloque universitaire et un rassemblement au Panthéon sans aucun écho dans la presse. Presse qui ne manquera pas de regretter l'absence de mémoire historique des Français et les carences de l'Education nationale...

" Nous sommes des passeurs entre l'auteur et le public "

HÉLÈNE GAY EST NÉE À ANGERS EN 1962. ELLE A CHOISI D'Y REVENIR POUR PARTAGER CETTE PASSION DU THÉÂTRE QUI L'HABITE DEPUIS L'ENFANCE. COMÉDIENNE ET METTEUR EN SCÈNE, ELLE EST ÉGALEMENT FORMATRICE AUPRÈS DES LYCÉENS OU DES TROUPES D'AMATEURS.

L'Anjou laïque : Cette passion pour le théâtre remonte à votre enfance ou est-ce une révélation plus tardive ?

Hélène Gay : Elle était déjà présente dès l'enfance. Je pratiquais déjà au collège et au lycée. Je pense que j'ai toujours eu envie de faire ce métier. Ensuite il a fallu l'opportunité d'une rencontre. À 16 ans, j'ai fait un stage à la Maison de la Culture d'Angers. C'est là que j'ai rencontré une équipe de comédiens et j'ai débuté avec l'un d'entre eux.

L'A. L. : Donc, tout de suite, vous avez entamé une carrière professionnelle ?

H. G. : Non, en parallèle j'ai fait des petits boulots. Je n'ai pas pu vivre tout de suite du théâtre. J'ai débuté en région parisienne, à Ris-Orangis, puis, après un passage par Rennes je suis revenue à Angers.

C'est un choix d'être comédienne et metteur en scène en région. J'attache beaucoup d'importance à la décentralisation. La culture doit exister au plus près des gens. En faisant ce choix, on se ferme des portes mais je suis là pour transmettre des textes et des émotions. Je ne suis pas intéressée par la notoriété. Nous sommes des « passeurs ». À défaut d'être des stars !

L'A. L. : Depuis votre retour en région, vous avez travaillé avec de

nombreuses troupes ?

H. G. : Je fais de la mise en scène avec le Théâtre du Reflet, à Nantes, depuis 1994. J'ai été comédienne au Théâtre du Bocage, à Bressuire. À Angers, j'ai fait de la mise en scène avec le Théâtre de la Mémoire et au Nouveau Théâtre d'Angers, avec Claude Yersin. La dernière pièce que j'ai mise en scène, *Mère & Fils* de Joël Jouanneau est coproduite par le Théâtre du Reflet et a été jouée au Théâtre du Champ de Bataille.

Je fais de la mise en scène quand j'ai un coup de cœur. Je n'ai pas de compagnie à moi et je ne veux pas être metteur en scène en titre d'une compagnie.

Une grande école de tolérance

L'A. L. : C'est important de mener de front le travail de comédienne et de metteur en scène ?

H. G. : Comédien ou metteur en scène, nous sommes au service d'un auteur. Mais le metteur en scène est aussi au service des acteurs. Ce sont eux qui vont défendre le texte. Il faut les préserver. Quand je dirige une compagnie, j'essaie d'être le metteur en scène que je voudrais avoir si j'étais actrice. Il n'y a pas plus « flexible » que le métier d'acteur. On change d'employeur, de metteur en scène, de personnage sans arrêt. C'est un métier

précaire et une grande école de tolérance. On doit défendre le personnage qu'on interprète, quoiqu'il fasse.

J'aime monter des auteurs contemporains car on peut les rencontrer. Ils ont besoin de nous pour la transmission de leur œuvre et on ne doit pas les trahir.

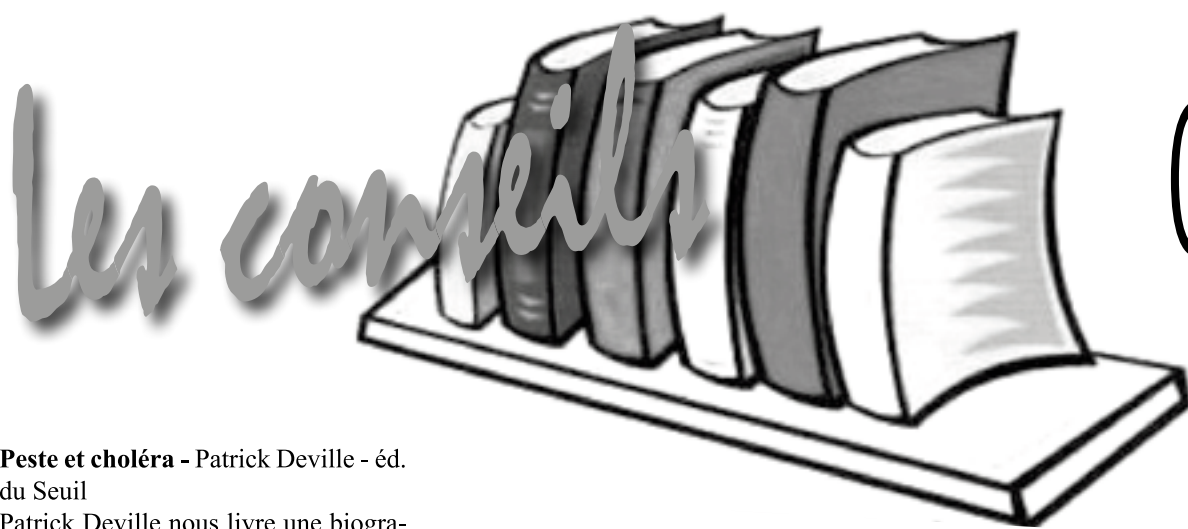
L'A. L. : Vous avez aussi une activité de formatrice ?

H. G. : Oui. J'interviens au lycée Chevrollier dans les classes de spécialisation théâtre. C'est une option au Bac. Il ne s'agit pas de susciter des vocations mais plutôt de former des spectateurs. Ça prend beaucoup de temps et d'énergie. Quand on fait de la formation, on n'est pas considéré comme artiste. C'est un problème sur lequel nous travaillons avec les syndicats. Il faut savoir garder une séparation claire entre les deux activités, artiste et formateur. J'interviens également auprès de troupes amateur.

L'A. L. : Vous trouvez quand même le temps de mener en plus une activité de plasticienne ?

H. G. : Au départ, c'était une activité annexe. Maintenant je mène les deux en alternance. Je ne peux pas peindre quand je fais du théâtre. Le théâtre prend tout le temps disponible. Quand on monte une pièce ou qu'on est en tournée on vit avec la troupe 24 heures sur 24 et ça s'arrête du jour au lendemain. Ce moment de désœuvrement est insupportable. J'ai essayé les arts plastiques pour « atterrir en douceur ».

Propos recueillis par Jacky Minier



de la librairie Contact

Peste et choléra - Patrick Deville - éd. du Seuil

Patrick Deville nous livre une biographie romancée d'Alexandre Yersin, scientifique de son état, mais qui, non content de travailler dans l'équipe de Pasteur et d'y faire des découvertes importantes, fut aussi marin, explorateur, architecte, agronome, exploitant agricole, passionné autant par le progrès technique que par celui de la médecine, en un mot par tout ce qui pouvait améliorer la vie des hommes. C'est le portrait fascinant d'un homme curieux de tout, avide d'apprendre, qui semble avoir vécu mille vies !

La nuit tombée - Antoine Choplin - éd. La Fosse aux Ours

Antoine Choplin lui, parle d'aujourd'hui, de ce que le progrès technique et scientifique a produit de plus dangereux : le nucléaire, et plus particulièrement Tchernobyl. Il ne nous raconte pas l'explosion mais ses effets toujours présents. Gouri revient un soir en moto chez des amis qui habitent près de Pripjat. Retrouvailles,

nostalgie, tendresse, colère ... Après avoir fait une promesse à son ami dont les jours sont comptés, il part dans la nuit pour pénétrer la zone interdite et récupérer une porte dans son ancien appartement. Cette porte a une valeur symbolique et Chopin nous émeut encore une fois par son humanité qui transparaît dans les non-dits, la pudeur des sentiments.

Le terroriste noir - Tierno Monenembo, éd. du Seuil

Tierno Monenembo nous emmène en 1942 dans une forêt des Vosges où des habitants vont découvrir un « tirailleur sénégalais » à moitié mourant, l'héberger, le soigner, l'adopter. Celui-ci est en fait Guinéen et possède une personnalité bien affirmée, parfois rigide, mais terriblement charismatique ! Il s'intégrera si bien qu'il commandera un groupe de résistants, ce qui lui vaudra, hélas, d'être abattu par les na-

zis. Le charme de ce roman est qu'une vieille dame raconte l'histoire à travers ses souvenirs d'enfance, à la manière d'un conte africain.

14 - Jean Echenoz - éd. de Minuit

Echenoz quant à lui nous parle d'une autre guerre, la grande. Deux frères y sont partis. Une femme attend l'un d'eux, mais un seul reviendra et encore pas entier. Echenoz n'a pas voulu faire un roman réaliste sur les tranchées même si il sait être très descriptif. Ceux qui l'aiment retrouveront avec plaisir son regard décalé, son humour parfois, même dans des situations dramatiques, son sens du détail percutant ! C'est un livre court mais on y prend un tel plaisir qu'on le relirait bien une deuxième fois !

Les pays - Marie-Hélène Lafon - éd. Buchet-Chastel

Bien différent est le livre de Marie-Hélène Lafon qui nous parle d'un passage, d'une étape de la vie. Claire débarque de son Cantal natal et de la ferme de ses parents pour étudier les lettres classiques à la Sorbonne. Elle se trouve à la jonction de deux mondes qui s'ignorent totalement. Comment parler à ses camarades de sa vie d'avant ? Comment partager avec ses parents ce qu'elle vit aujourd'hui alors qu'ils n'ont pas fait d'études et qu'ils ne sont allés qu'une fois à Paris, au Salon de l'Agriculture ? Problème de langage, de mode de vie, de repères communs. Mais Claire assume, continue, construit sa vie à sa manière, sans intention de rentrer au pays mais sans pour autant rompre le lien avec sa famille. Marie-Hélène Lafon décrit admirablement cette étape, avec des mots justes et le sentiment d'irréalité qu'ont pu éprouver tous ceux qui ont vécu ce saut dans une autre vie.

Marie-Paule

HUMEURS et RUMEURS

La social-infirmerie

Le pédalo a pris le train-train de sa vitesse de croisière sur l'océan de la social-démocratie. Il se garde de tout excès de vitesse de crainte que les remous qu'il provoquerait ébranle la coque des bâtiments à fort tonnage où sont embarqués « cacquarantiens », banquiers, agents de notation, régisseurs et clients des paradis fiscaux ainsi que les invisibles personnages qui constituent « le marché ». Eux, ils n'hésiteraient pas à l'envoyer par le fond, le pédalo, s'il lui prenait fantaisie de trop s'éloigner du rivage.

Eh oui, la social-démocratie



n'est plus ce qu'elle était. Dans la seconde moitié du siècle précédent elle n'était qu'une étape, un passage obligé, un peu comme l'est pour les chrétiens le purgatoire avant l'accès au paradis. En ces temps d'un autre monde on ne naviguait pas en pédalo, mais sur de solides goélettes et l'on se fixait un cap. Certes on louvoyait en fonction des vents de l'Histoire, mais on gardait le regard fixé sur l'horizon d'une société meilleure, plus juste, plus égalitaire, une véritable société socialiste (le mot n'est pas un gros mot). Conscients,

nous savions que l'embarcation n'arriverait pas au port de notre vivant, mais, nous espérons qu'elle y emmènerait nos enfants et petits-enfants.

Aujourd'hui le capitaine du pédalo n'entend plus l'appel du large. Il se contente de faire des ronds dans l'eau, ne s'éloignant jamais du quai. La social-démocratie n'est plus une étape, elle est le but, l'aboutissement d'une croisière en eau douce. L'horizon se brise sur la flotte des gros bâtiments. Changement, qu'ils disent, mais on n'opère plus.

On se contente de soigner les blessures trop vives. La social-démocratie est devenue la social-infirmerie. Elle puise dans les réserves des pharmacies. Bas salaire, un mercurochrome à 2% du SMIC, hausse du prix de l'essence, une compresse à 3 centimes, éducation nationale et police, on desserre un peu le garrot, une potion de vitamines pour les familles à la veille de la rentrée scolaire. On prive les biens portants des médicaments de confort qui leur avaient été octroyés par le commandant de bord d'avant et l'on inflige une purge de 75% aux constipés de millions d'euros. Les membres de l'équipage du pédalo se sont eux-mêmes mis à la diète. Ajoutez à cela une dose de discours anesthésiants. De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace, criait Danton. Vous me direz qu'il est mort guillotiné. Aujourd'hui on ne condamne plus à mort. Alors ! Si l'on regardait plus loin que l'étrave du pédalo ?

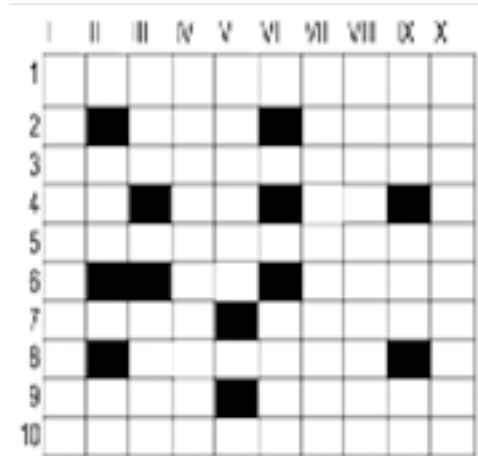
Jean Goblet



La boule de fort conviviale :

Un tournoi à pérenniser

Grille 102



Horizontalement 1. Restaurateur Rural
2. Pomme inversée – Le « machin du Général »
3. Jouxant. 4. Symbole chimique – Pronom – Fleuve
5. Qualité d'une pommade.
6. Préposition – Bruit d'urne chute dans l'eau.
7. Relatif au raisin – Classe. 8. Alléguées.
9. Misérable – Espérer en vain. 10. Herbacées à capitules jaune.

Verticalement I. Rupture dans la phrase.
II. Détient la vérité – Arme (phonét.). III. Naturel – Vieille mesure agraire. IV. Homme de lettres. V. Casse-pieds. VI. Journaliste français. VII. Dans le ciel. VIII. Raffermer. IX. Ecorce – Convoité de bas en haut – Vé. X. Goûteuse si « marchand de vin ».

Solution du n° 101



Blog Anjou laïque

<http://anjoulaique.blogspot.com>

Des compléments d'articles, de nombreuses nouvelles contributions, un véritable supplément mis à jour tous les mois.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com
ou jack.proult@wanadoo.fr



À Breil, l'équipe de Paul Biet de Longué l'emporte sur l'amicale de Vernuil. Rencontre serrée où approches et tirs

ont alterné. Hors compétition, participants et spectateurs se sont félicités de l'accueil de l'amicale laïque de Breil.

Avant la finale, pendant le repas, ils ont apprécié les lectures de l'hôte d'un jour (Robert Naulet) relatives à la boule

de fort. La boule laïque sait être fort conviviale. Un tournoi à pérenniser.

HUMEURS ET RUMEURS

La surdité de Roselyne

Jeanne d'Arc avait entendu des voix. Investie d'une mission divine la bergère avait entraîné à Reims le gentil dauphin, qui n'était encore que roi de Bourges, pour le faire sacrer roi de France. Et elle avait engagé la bataille pour bouter l'anglais hors de France. Roselyne Bachelot ex-ministre de la Sarkozy est sans doute un peu sourde. Ce n'est que lors de la campagne électorale des présidentielles qu'elle a entendu les voix lui susurrant que son champion virait vers la droite extrême. « Il a commis des erreurs de compréhension et mis le désordre dans la maison » écrit-elle dans son livre « A feu et à sang ». Et d'étriller les âmes noires : Buisson, Mignon, Guaino. Sans doute notre Roselyne avait-elle jusque là mis des

boules Quies. Elle n'avait pas entendu en 2007 le même Buisson reprendre les thèmes du Front National. Elle n'avait pas entendu le discours de Dakar, pas plus que celui de Grenoble dénonçant les Roms. Elle a une excuse Roselyne, les voix qui lui ont enfin fait vibrer les tympan lui recommandent de faire sacrer roi de l'UMP son ami François Fillon (à qui elle doit d'avoir en 2010 conservé un fauteuil ministériel) et de bouter la Hollande hors de l'Élysée, grâce au dit François Fillon.

« C'est pas joli, tout ça » a dit l'ex bonne copine, Rachida Dati., constatant que les crachats dans la soupe ne faisaient pas une cuisine très ragoûtante. Certains aiment cependant. « A feu et à sang » a été une des meilleures ventes de l'été. Et Roselyne n'en a pas moins participé à la commission sur la moralisation et la rénovation politique, présidée par Lionel Jospin.

La loi divine primordiale !

« Monarchie, aristocratie, république, tout cela peut être légitime, mais tout cela est secondaire. Au-dessus de ces formes changeantes, il est

une constitution supérieure, la loi divine promulguée par l'Homme-Dieu. Vouloir établir l'ordre, la justice, la paix en dehors de cette constitution, c'est vouloir bâtir en dehors des lois de l'équilibre, demander aux buissons de produire des raisins, aux climats du pôle de faire mûrir l'orange et les grenades » Devinez ? De qui est cette proclamation ? Vous hésitez entre les salafistes tunisiens, les talibans afghans, les fous furieux qui règnent à Tombouctou ? Vous avez tout faux. Ce sont les moines dominicains (intégristes) de La Haye aux Bonshommes (Avrillé) qui, dans leur dernière lettre publique, affirment ainsi le caractère primordial de la loi divine. Ajoutons qu'avant les élections législatives Marc Laffineur est allé à La Haye aux Bonshommes présenter son programme au père prieur. Les voix (ou les voies, au choix!) des disciples du seigneur sont infinies et toujours bonnes à prendre. Elles ont compté dans les 86 voix d'avance, sur la candidate de gauche, qui ont permis au député-maire d'Avrillé de sauver son siège à l'Assemblée Nationale.

J. G.

LES DÉLIRES DE MONO



#HUMEURS et RUMEURS

Franchouillardise

17 juin dernier : David Pujadas ouvre le journal de 20 heures, sur France 2, par l'annonce de la mort de Thierry Roland et lui consacre cinq bonnes minutes. Thierry Roland, le beauf commentateur du foot, dont on sait les dérapages d'un goût douteux. Fin de journal, quelques secondes sacrifiées au discours à Oslo, onze ans après l'attribution de son prix Nobel de la Paix, de Aung San Suu Kyi l'opposante birmane. Aung San Suu Kyi, « La Dame de Rangoun », une des grandes consciences du monde, qui, au prix de sa liberté, s'est battue durant des dizaines d'années pour la démocratie. Vous comprenez pourquoi l'audience du journal de David Pujadas est à la hausse et rivalise avec

celui de TF1. Hélas! Mince consolation au constat que les autres chaînes et la presse écrite ont sombré dans la même franchouillardise.

Un homme, une femme

Ce n'est pas une réédition du film, palme d'or, de Lelouch que prépare le gouvernement mais la réforme administrative des collectivités territoriales. A savoir la fusion, deux par deux, des cantons. Chaque nouvelle entité serait représentée par deux conseillers départementaux. Il est envisagé qu'ils seraient élus en duo, chaque duo comportant obligatoirement : un homme et une femme. Politiques et journalistes ont repris l'information en insistant sur la composition paritaire du couple : un homme et une femme. Aucun n'a suggéré qu'il pourrait s'agir d'une femme et un homme. Significatif du machisme ordinaire!

L'attrait du gruyère
Les sénateurs voulaient

savoir si l'attrait du gruyère, avait été un élément plus décisif que l'air pur des montagnes dans la décision des sportifs de s'exiler en Suisse. Une commission a donc entendu Guy Forget et Yannick Noah, lequel considérant sans doute que la politique est un spectacle n'avait pas daigné enlever son chapeau de scène. Vous ne pouvez pas deviner la réponse des deux anciens champions de tennis ! Ils voulaient conserver le plus de fric possible, et pour ce payer le moins d'impôts possible. Qui aurait pu le penser ? Ils ont des lacunes, les sénateurs. Pourtant ils se vantent de leur ancrage local en justification de leur cumul de mandats. Pour combler leur ignorance sur le comportement de nos concitoyens ils pourraient convoquer des smicards, des titulaires du R S A et des chômeurs, pour leur demander : pourquoi leurs gosses ne voient des steaks qu'à la devanture des bouchers ? Pourquoi chaque hiver les queues s'allongent devant les Restos du Cœur ?

J. G.

Avis aux lecteurs : faites abonner

L'équipe de rédaction s'est à nouveau engagée pour une année. Elle vous rappelle que chaque lecteur peut devenir un correspondant et un rédacteur. L'Anjou laïque est le seul journal laïque d'éducation populaire du Maine et Loire. Hélas sa diffusion reste limitée. La presse locale refuse de signaler son existence et ses parutions Aussi vous demande-t-elle de vous réabonner et de faire abonner.. Il n'y a que vous qui puissiez le faire connaître. Utiliser ce coupon.

Nom :

N° : Rue :

Code postal :

Ville :

Mail :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

- 12 € abonnement annuel
- 20 € abonnement de soutien

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)
14 bis, avenue Marie-Talet
49100 Angers

L'Anjou Laïque N°102

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Jean-Goblet, Michel Perraudeau, Yves Mulet-Marquis, Pierre-François Rudrauf, Hédi Djélassi Étienne Tassé, Christophe Rabin, Guillaume Dupont Catherine Battreau, Marinette Prouteau.

Imprimerie Paquereau
Technographis
31, rue Eugène Delacroix
49000 Angers
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

Votre librairie
Contact
librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers